

C. Thèmes Transversaux

- La discrimination dans l'emploi
- La discrimination dans l'enseignement
- La discrimination à travers la presse
- L'analphabétisme et l'ignorance
- L'exacerbation du chômage
- La monopolisation des richesses et la naissance d'une riche oligarchie
- L'exclusion politique et le monopartisme
- Les antagonismes régionaux
- Le ressentiment de la jeunesse frappée par l'exclusion et l'injustice.
- L'émergence de l'enseignement privé.

D. Commentaires et Mises Au Point de l'Enseignant

1. Origine de la politique de ségrégation dans les écoles et l'emploi dite « équilibre ethnique et régional »

Elle a été officialisée par G. KAYIBANDA dans le document « Instruction N° 01/38/7102 du 28/02/1971 et dans les résolutions du « Séminaire de formation du MDR-Parmehutu » tenu à Kigali en 1972. G. KAYIBANDA dit à cette occasion que « dans les écoles, Abahutu doivent être 85%, Abatutsi 14%, Abatwa 1% » ⁽¹⁾ J. HABYARIMANA a officialisé la ségrégation dit « équilibre » dans son « Discours-programme » du 1/8/1973 et dans le quatrième « Congrès du MRND » du 29/6/1983 qui a arrêté les lignes directrices à suivre et donné au Ministre de l'Education le pouvoir d'octroyer 5% des places aux élèves admis chaque année.

Définition de la politique de ségrégation

« L'équilibre ethnique doit être tel que la proportion de la population estudiantine reflète celle de la population totale du pays. Ce principe doit être respecté au niveau de chaque filière. Concrètement, chaque ethnie aura un quota en fonction de son importance numérique dans la population »⁽²⁾.

Justification de la politique dite d' « équilibre ethnique et régional »

¹ MUGESERA, A. *Imibereho y'abatutsi kuri Repubulika ya mbere n'iya kabiri (1959-1990)*. Ed. rwandaises, Kigali, 2004, p. 309 (notre traduction)

² MUNYANTWALI, E., « La politique d'équilibre ethnique dans l'enseignement », in *Les relations interethniques au Rwanda à la lumière de l'agression d'Octobre 1990. Genèse, soubassements et perspectives*, E.U.R., Ruhengeri, 1991, p. 306.

Les sources écrites

Texte n°1 :

« A L'AUBE DE LA DEUXIEME REPUBLIQUE, le chef de l'Etat, Son Excellence le Général Major HABYARIMANA Juvénal proclama les orientations générales de la politique d'équilibre régional et ethnique en ces termes :

« D'autre part, il est compréhensible que l'admission aux différentes écoles tiendra compte de la composition sociale, ethnique et régionale de la Société Rwandaise » ⁽³⁾

Texte n° 2 :

Les évêques du Rwanda ont soutenu la politique d'équilibre dans leur lettre aux chrétiens du 28/02/1990 en ces termes :

« l'équilibre ethnique dans l'emploi et les écoles a pour but de corriger la ségrégation ethnique dont ont bénéficié les uns et qui a défavorisé les autres ». « n'oublions pas que son but est nôtre tous, répartir les places dans l'emploi et les écoles » ⁽⁴⁾

Texte n°3 :

Le Ministre de l'Education NSEKALIJE Aloys justifie l'équilibre en ces termes:

« Je vais vous dire la vérité, puisque tous les Rwandais sont intelligents. Mentir ce n'est pas bon. Si par exemple la Commune Kigoma a 30 élèves Batwa intelligents, qui réussissent tous et que le Ministère de l'Education affiche la liste à la Commune. De l'autre côté, disons dans la Commune Nyamabuye, qu'il y a une liste des Tutsi seulement, leur liste affichée à la Commune. Ailleurs les élèves Hutu seuls réussissent. Cette liste des tutsi peut-elle rester là-bas ? Disons la vérité. Cette liste sera brûlée, et les écoles où ils vont étudier seront brûlées. C'est pourquoi il doit y avoir l'équilibre ».

« Les enfants des bourgmestre doivent avoir des places en priorité puisque leurs pères ont rendu plus de service à la Nation que les paysans » ⁽⁵⁾.

³ Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Des disparités ethniques et régionales dans l'enseignement secondaire rwandais : des années 1960 à 1980, Kigali, 1986.

⁴ MUGESERA, A., op.cit., p.310.

⁵ *Le coopérateur-Trafipro, Nov-Déc. 1988.*

Pratique de la ségrégation ethnique et régionale dans l'enseignement

Tableau n°1 : Ségrégation ethnique dans l'enseignement secondaire de 1960 à 1980

Le nombre d'élèves au secondaire de 1960 à 1980 ⁽⁶⁾

Années scolaires	Abahutu (en %)	Abatutsi (en %)
1962/63	62	36
1963/64	66	33
1964/65	69	30
1965/66	71.0	28
1966/67	71.0	28
1967/68	76	23
1968/69	79.0	20
1969/70	81.6	18.2
1970/71	83.0	16
1971/72	84.7	13.8
1972/73	87.2	11
1973/74	89.7	8
1974/75	88	9
1975/76	87	10.7
1976/77	87.4	10.3
1977/78	87.4	11.2
1978/79	87.5	11.3
1979/80	86.4	12
1980/81	86	12.4

⁶ Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire : Des disparités ethniques et régionales dans l'enseignement secondaire rwandais, des années 1960 à 1980, Kigali, Février 1986, cité par MUGESERA, A. op.cit., pp. 312-313.

Tableau n°2 : Admission à l'enseignement secondaire public en Septembre 1989 par Préfecture

Préfectures	Places disponibles suivant le poids démographique	Places disponibles	Différence
Butare	836	696	-140
Byumba	722	662	-60
Cyangugu	461	443	-18
Gikongoro	514	466	-48
Gisenyi	649	1045	+396
Gitarama	836	792	-44
Kibungo	501	425	-76
Kibuye	468	412	-56
Kigali	970	1005	+35
Ruhengeri	736	747	+11
Total	6693	6693	442-442=0

Source : UWILINGIYIMANA, L., Octobre et Novembre. Le Front Patristique Rwandais et l'assaut du Rwanda, Editions Universitaires du Rwanda, 1992, p.83.

N.B. : Les Provinces de Gisenyi (Province d'origine du président), Kigali (siège des hautes autorités du pays) et Ruhengeri (province alliée à Gisenyi) gagnent des places au détriment des autres.

Tableau n° 3 : La ségrégation des Tutsi : enseignement secondaire année scolaire 1981/1982

Préfecture	Commune	Réussite (70-60%)	Admis
Butare	Nyabisindu	9	1
	Huye	21	0
	Nyaruhengeri	9	1
	Ntyazo	14	3
	Toutes	267	103 (=77%)
Préfecture	Commune		Non admis
Cyangugu	Toutes		16
Gikongoro	Toutes		56
Gisenyi	Toutes		11
Gitarama	Toutes		72
Kibungo	Toutes		24
Kibuye	Toutes		53
Kigali	Toutes		86

Source : MUGESERA, A., op.cit., p.317.

Tableau n° 4 : La ségrégation des filles : enseignement secondaire année scolaire 1981/82

Préfecture	Commune	Réussite (70-60%)	Admises
Butare	Ntyazo	14	0
	Gishamvu	36	14
	Muyira	23	4
	Muganza	10	1
	Ndora	16	1
Gikongoro	Karama	23	3
Gisenyi	Rwerere	25	14

Source : MUGESERA, A. op.cit., p.317

Après avoir attentivement observé les tableaux n°1, 2,3, et 4, répondez aux questions suivantes :

1. A partir du tableau n°1, la ségrégation des Tutsi a suivi quelle courbe ?
A quel moment et pourquoi elle a été plus forte ?
2. A partir du tableau n°2, la politique officielle d'équilibre régional a-t-elle été respectée ? Pourquoi Gisenyi, Kigali et Ruhengeri ont-elles eu un nombre supplémentaire d'élèves par rapport à celui qui était prévu ? Que sera la conséquence de cette situation dans le domaine de l'emploi ?
3. A partir des tableaux n°s3 et 4 quels sont les sentiments des Tutsi et des filles qui ont réussi mais non admis ? Le sentiment des Hutu qui ont eu moins de 60 ou 70% mais admis ?

FICHE D'ADMISSION A L'UNR

SECTION A- RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. Nom :
2. Prénom :.....
3. Adresse des vacances
4. Adresse permanente :
5. Né le :
6. Endroit (Secteur) :
7. Né le
8. Préfecture
9. Pays
10. Résident à (secteur).....
11. Commune
12. Préfecture.....
13. Pays.....
14. Nationalité.....
15. Ethnie
16. Sexe
17. Langue maternelle
18. Religion
19. Etat Civil
20. Nombre d'enfants.....
21. Nom et Prénom du conjoint
22. Adresse du conjoint

Tableau n°5 : La ségrégation ethnique à l'UNR (1981-1983)

Année académique	Hutu	%	Tutsi	%	Twa	%
1981/82	974	85.14	168	14.69	2	0.17483
1982/83	1112	27.08	164	12.8426	1	0.07831
1983/84	1189	89.3	142	10.7	1	0.08
1984/85	1360	88,484	177	11.51	0	0
1985/86	1340	87,638	189	12.361	0	0
1986/87	1250	86,266	198	13.664	1	0,0690
Total	6325	85,85	1037	14,07	5	0,067

Source : République Rwandaise, Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique, Direction Etudes et Evaluation, Annuaire Statistique de l'Enseignement Supérieur au Rwanda, 1986-1987, Kigali, Mars 1989 , p.49

Après la lecture attentive des textes 1, 2, et 3, répondez aux questions suivantes :

1. Depuis quand la politique de ségrégation dans les écoles a-t-elle commencé ?
2. Qui en sont les concepteurs ?
3. Quelle est la catégorie des Rwandais victimes de cette ségrégation ?
4. Cette politique de ségrégation a-t-elle été acceptée par les Rwandais ?
Donnez un exemple.

Tableau n° 6 : La ségrégation ethnique et régionale dans l'enseignement supérieur

A. L'UNR

A.1. Année académique 1983-1984

Préfecture Ethnie	Kigali	Gitarama	Butare	Gikongoro	Cyangugu	Kibuye	Gisenyi	Ruhengeri	Byumba	Kibungo	Total	%
Hutu	117	153	119	98	88	84	170	183	103	74	1189	89,33
Tutsi	31	19	31	11	9	11	7	1	8	13	141	10,6
Twa			1								1	0,07
Total	148	172	151	109	97	95	177	184	111	87	1331	100
%	11,12	12,92	11,34	8,2	7,3	7,13	13,3	13,82	8,34	6,53	100	

Source : République Rwandaise, MESRS, Annuaire, 1983-1984, Kigali, Novembre 1985, p.10

Figure n°1

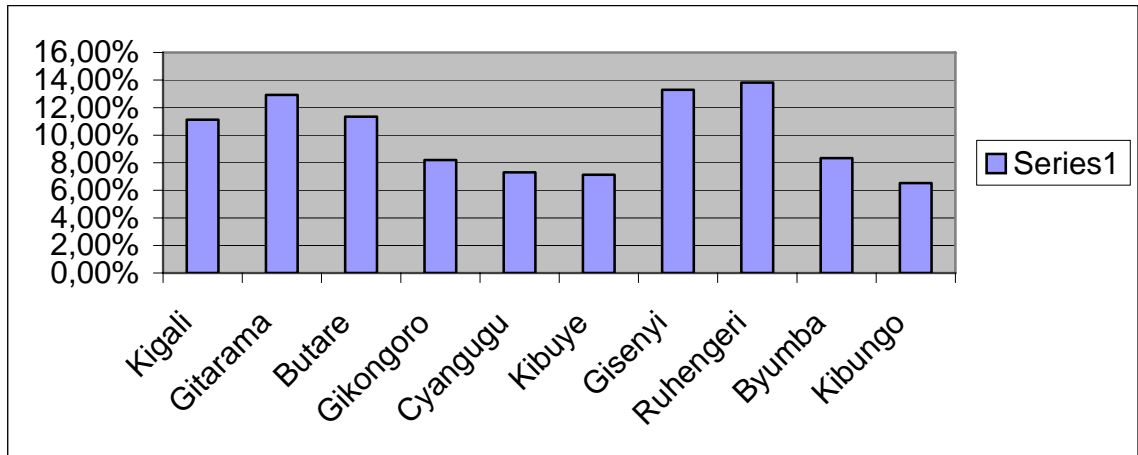


Tableau n° 7 : La ségrégation ethnique et régionale dans l'enseignement Supérieur

A.2. Année académique 1984-1985

Préfecture	Butare	Byumba	Cyangugu	Gikongoro	Gisenyi	Gitarama	Kibungo	Kibuye	Kigali	Ruhengeri	N.D.	Total	%
Ethnie													
Hutu	143	123	109	112	186	168	77	105	136	201		1360	86,37
Tutsi	39	15	11	20	4	19	22	17	29	1		177	11,50
Naturalisé												1	0,06
N.D.											1	1	0,06
Total	183	138	120	132	190	187	99	122	165	202	1	1539	100
%	11,89	8,97	7,80	8,58	12,35	12,15	6,43	7,93	10,72	13,13	0,06		

Source : République Rwandaise, MESRS, Annuaire, 1984-1985, Kigali, Avril 1987, p.14.

Figure n°2

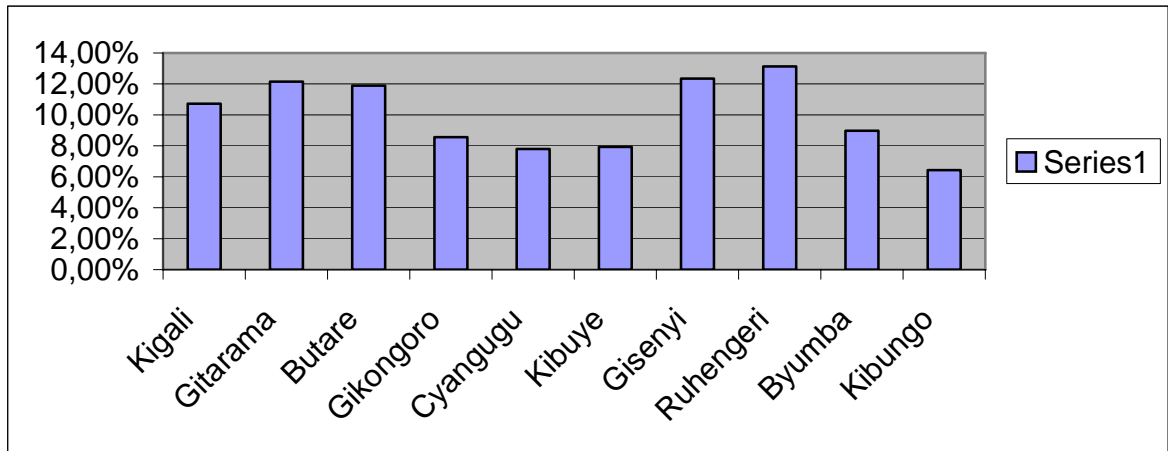


Tableau n° 8 : La ségrégation ethnique et régionale dans l'enseignement Supérieur

A.3. Année académique 1985-1986

Ethnie	Préfecture	Butare	Byumba	Cyangugu	Gikongoro	Gisenyi	Gitarama	Kibungo	Kibuye	Kigali	Ruhengeri	Total	%
Hutu	147	127	105	107	175	169	71	99	130	210	1340	87,64	
Tutsi	50	12	11	25	7	20	18	16	26	4	189	12,36	
Total	197	139	116	132	182	189	89	115	156	214	1529	100	
%	12,88	9,09	7,59	8,63	11,90	12,36	5,82	7,52	10,20	14	100		

Source : République Rwandaise, MESRS, Annuaire, 1985-1986, Kigali, Août 1988, p.15

Figure n°3

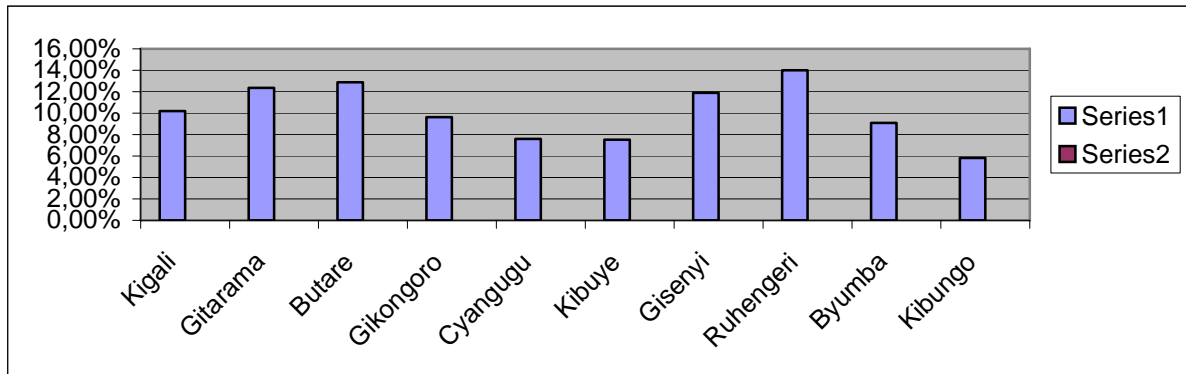


Tableau n° 9 : La ségrégation ethnique et régionale dans l'enseignement Supérieur

A.4. Année académique 1986-1987

Préfecture	Butare	Byumba	Cyangu.	Gikongoro	Gisenyi	Gitarama	Kibungo	Kibuye	Kigali	Ruhengeri	Total	%
Ethnie												
Hutu	142	124	99	105	159	149	62	98	126	186	1250	86,21
Tutsi	51	12	11	22	8	21	17	17	33	6	198	13,65
Twa						1					1	0,07
Naturalisé								1			1	0,07
Total	193	136	110	127	167	171	79	115	160	192	1450	100
%	13,31	9,38	7,59	8,76	11,52	11,79	5,45	7,93	11,03	13,24	110	

Source : République Rwandaise, MESRS, Annuaire, 1986-1987, Kigali, Mars 1989 ; p.17

Figure n°4

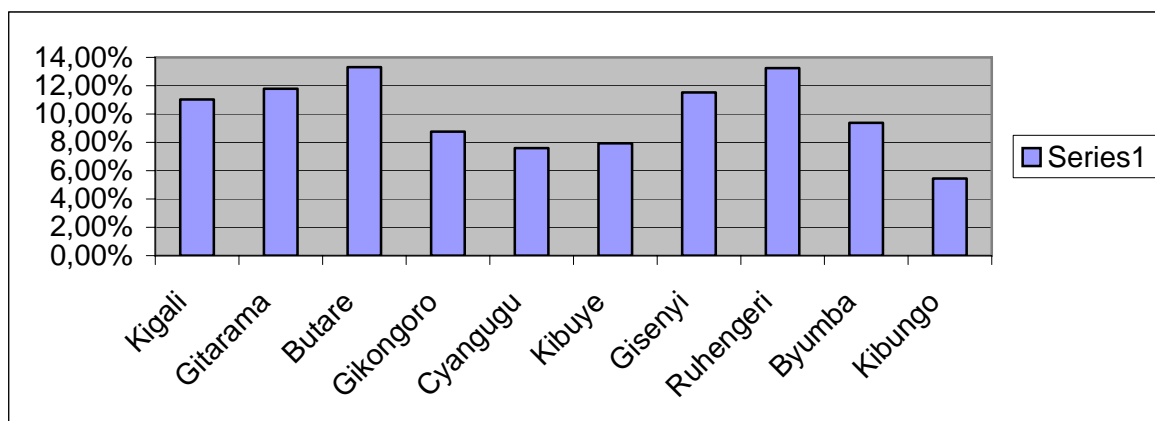


Tableau n°10 : La ségrégation ethnique et régionale à l'UNR

Années et ethnies	1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		Total
	Hutu	Tutsi	Hutu	Tutsi	Hutu	Tutsi	Hutu	Tutsi	
Préfecture									
Kigali	117	31	136	29	130	26	126	33	411
Gitarama	153	19	168	19	169	20	149	21	682
Butare	119	31	143	39	147	50	142	51	636
Gikongoro	98	11	112	20	107	25	105	22	500
Cyangugu	88	9	109	11	105	11	99	11	443
Kibuye	84	11	105	17	99	16	98	17	437
Gisenyi	170	7	186	4	175	7	159	8	716
Ruhengeri	183	1	201	1	210	4	186	6	792
Byumba	103	8	123	15	127	12	124	12	424
Kibungo	74	13	77	22	71	18	62	17	284
Total	1189	141	1360	177	1340	189	1250	198	4584
%	89,33	10,60	86,37	11,50	87,64	12,36	86,21	13,65	

Tableau n° 11 : La ségrégation ethnique à l'UNR (1981-1987)

Années académique	Hutu	Tutsi	Twa	Total
1981/82	974	168	2	1144
1982/83	1112	164	1	2277
1983/84	1189	142	1	1331
1984/85	1360	177	0	1537
1985/86	1340	189	0	1529
1986/87	1250	198	1	1448
Total	6325	1037	5	7367

Source : République Rwandaise, Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique, Direction Etudes et Evaluation, Annuaire Statistique de l'Enseignement Supérieur au Rwanda, 1986-1987, Kigali, Mars 1989, p.49.

Tableau n° 12 : La ségrégation ethnique et régionale dans l'enseignement supérieur

B. E.S.M.

B.1. Année académique 1983-1984

	Préfecture	Kigali	Gitarama	Butare	Gikongoro	Cyangugu	Kibuye	Gisenyi	Ruhengeri	Byumba	Kibungo	Total	%
Ethnie													
Hutu	18	7	5	6	9	3	20	35	16	4	124	98,41	
Tutsi		1						1			2	1,59	
Twa													
Total	18	8	5	6	9	3	20	36	16	4	126	100	
%	14,30	7,14	3,97	4,76	7,14	2,38	15,87	28,57	12,70	3,17	100		

Source : République Rwandaise, MESRS, Annuaire, 1983-1984, Kigali, Novembre 1985, p.11

Figure n°5

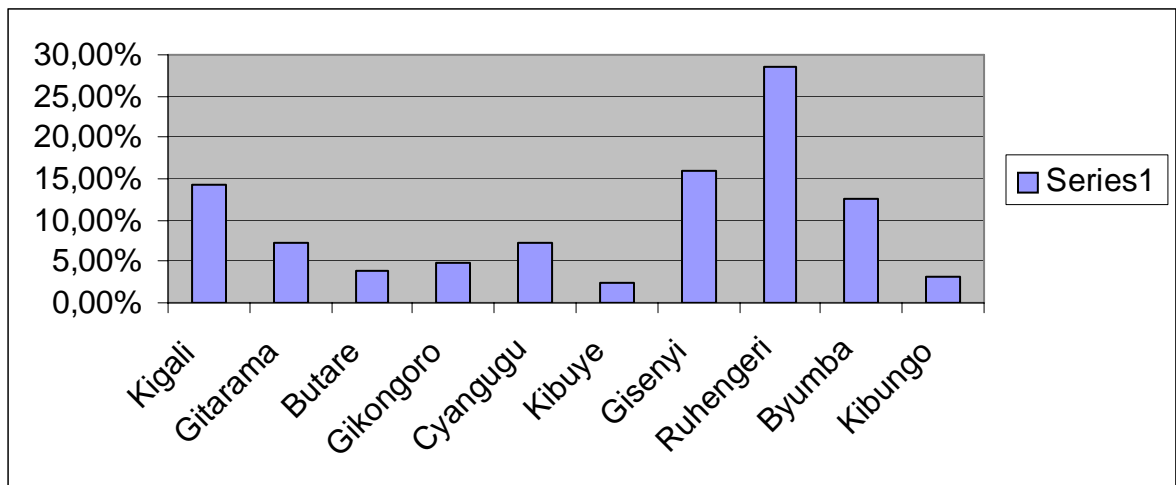


Tableau n° 13. Répartition des étudiants de l'ESM par grade et par ethnie : 1983/84

Grade Ethnie	Caporaux	Sergents	Adjudants	Total	%
Hutu	41	34	49	124	98,41
Tutsi	-	1	1	2	1,59
Twa	-	-	-	-	-
Total	41	35	50	126	100

Tableau n° 14. Répartition des étudiants de l'IAMSEA par Préfecture et par ethnie

Années et ethnies	1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		Total
	Hutu	Tutsi	Hutu	Tutsi	Hutu	Tutsi	Hutu	Tutsi	
Préfecture									
Kigali	3	3	4	1	2	2	4	3	22
Gitarama	2	1	3	2	3*	1	2	2	16
Butare	2	3	2	4	-	2	-	2	15
Gikongoro	1	2	1	1	-	3	3	2	13
Cyangugu	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kibuye	2	-	4	1	3	1	5	1	17
Gisenyi	3	-	2	-	2	-	1	-	7
Ruhengeri	1	-	4	-	4	1	4	-	14
Byumba	1	-	1	-	1	1**	-	1	5
Kibungo	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	15	9	21	9	14	11	19	11	105
%	62,5	37,5	70,0	30,0	56,0	44,0	63,33	36,67	

Source: République Rwandaise, MESRS, Annuaire 1983/84, 1984/85, 1985/86 et

1986/87, pp. 11 et 12, 18, 29, 35.

N.B. :

- 1) En 1983/84, une seule étudiante Hutu originaire de Gitarama
 - 2) Aucun Mutwa à l'IAMSEA pendant quatre ans
 - 3) Aucun ressortissant de Cyangugu ni de Kibungo pendant les quatre ans
- * dont une étudiante
 ** il s'agit d'une étudiante

Figure n° 6 . Etudiants rwandais de l'IAMSEA par préfecture : 1983/84

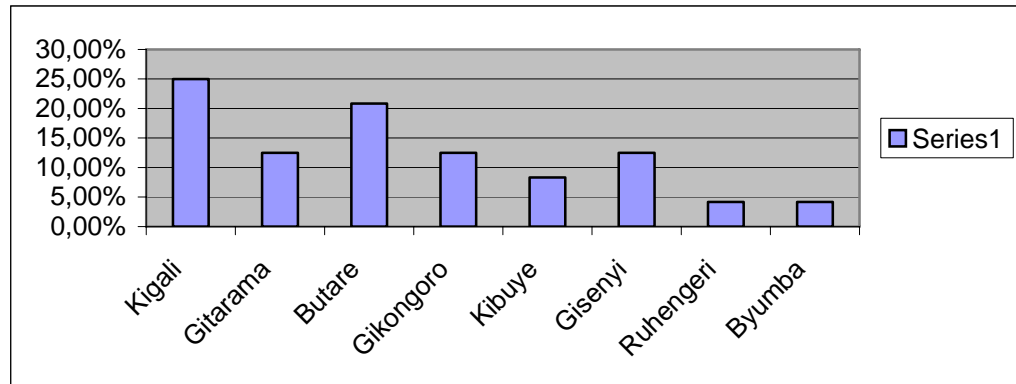


Figure n°7. Etudiants rwandais de l'IAMSEA par Préfecture : 1984/85

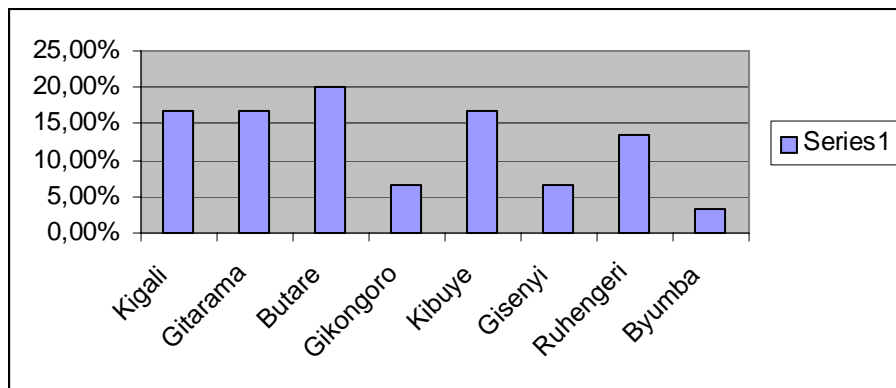
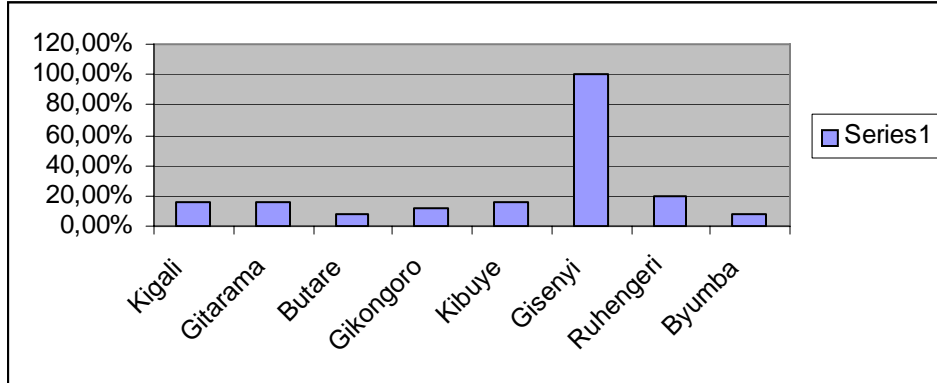
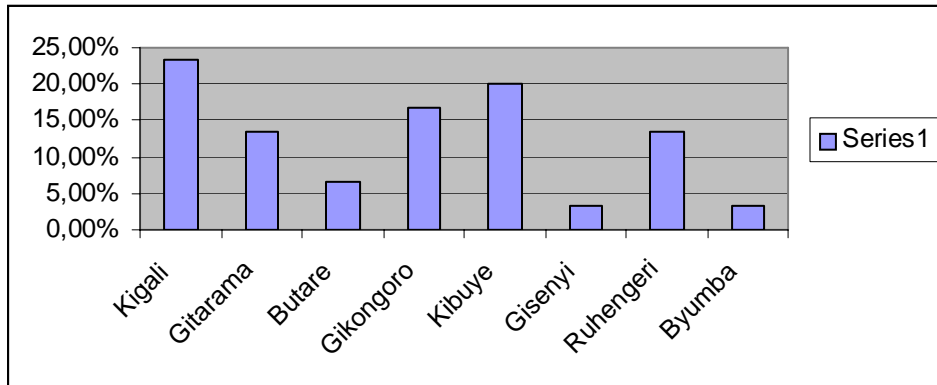


Figure n°8. Etudiants rwandais à l'I.A.M.S.E.A. par préfecture : 1985/86

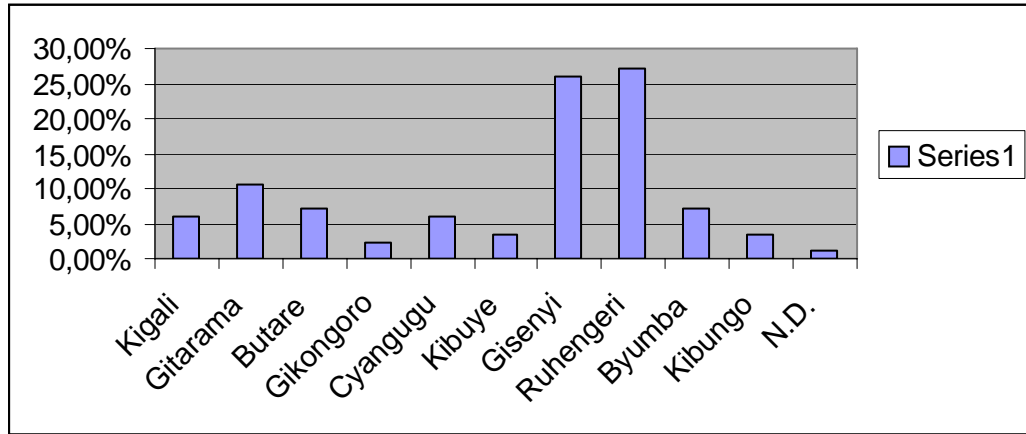


N.B. Les préfectures Cyangugu et Kibungo ne sont pas représentées à l'I.M.S.E.A. au cours de l'année académique 1985/86

Figure n°9. Etudiants rwandais de l'IAMSEA par préfecture : 1986/87



**Figure n° 10. Etudiants rwandais à l’Institut Saint Fidèle par préfecture :
1986/87**



Source : République Rwandaise, MESRS, Annuaire 1986/1987 ; p.40.

N.B. Ruhengeri et Gisenyi totalisent à elles seules 52,94%

Tableau n° 15 : Répartition des étudiants rwandais à l'étranger par préfecture :

1983/84

Région	Préfecture	Kigali	Gitarama	Butare	Gikongoro	Cyangugu	Kibuye	Gisenyi	Ruhengeri	Byumba	Kibungo	Total	%
Afrique	18	10	8	6	9	7	27	21	14	4	124	10,59	
Europe											256	40,44	
Reste du monde	24	21	27	18	20	12	49	38	28	16	253	39,97	
Total	42	31	35	24	29	19	76	49	42	20	633	100	

Tableau n° 16 : Répartition des étudiants rwandais à l'étranger par préfecture :

1984/85

Région	Préfecture	Kigali	Gitarama	Butare	Gikongoro	Cyangugu	Kibuye	Gisenyi	Ruhengeri	Byumba	Kibungo	Total	%
Afrique	14	11	9	6	11	9	33	21	12	5	135	19,07	
Europe											265	37,43	
Reste du monde	33	28	33	17	26	12	49	61	29	19	308	43,50	
Total	47	39	42	23	37	21	82	82	41	24	708	100	

Tableau n° 17 : Répartition des étudiants rwandais à l'étranger par préfecture :

1985/86

Région	Préfecture	Kigali	Gitarama	Butare	Gikongoro	Cyangugu	Kibuye	Gisenyi	Ruhengeri	Byumba	Kibungo	Total	%
Afrique		17	13	12	7	10	13	32	25	12	8	149	17,89
Europe		34	33	34	14		18	52	57	33	17	299	35,89
Reste du monde		41	40	38	16	30	16	81	55	29	22	385	46,22
Total		92	86	84	37	56	47	165	33	137	47	833	100
%		11,04	10,32	10,08	4,44	6,72	51,64	19,81	33	16,45	5,64	100	

Source : République Rwandaise, MESRS, Annuaire 1985/86, p.36

Figure n° 12. Etudiants rwandais en Afrique par préfecture : 1985/86

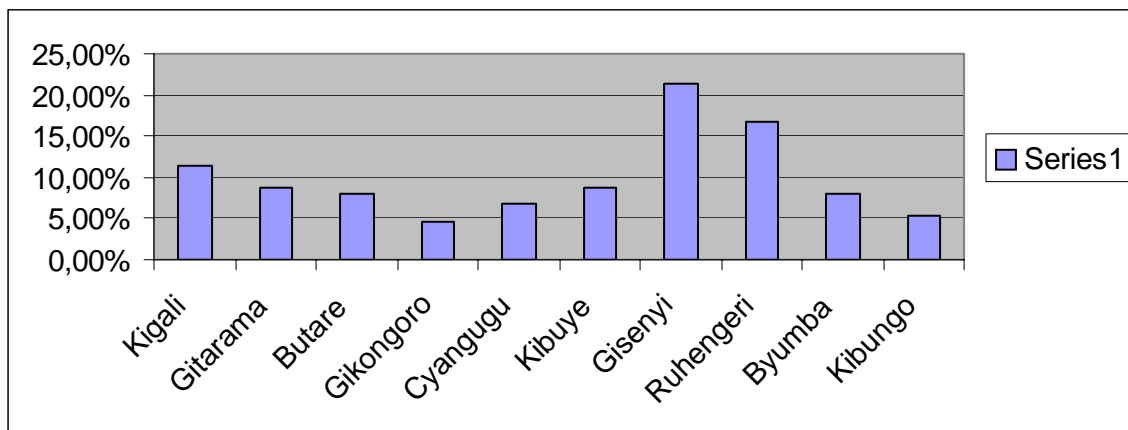


Figure n° 13. Etudiants rwandais en Europe par préfecture : 1985/86

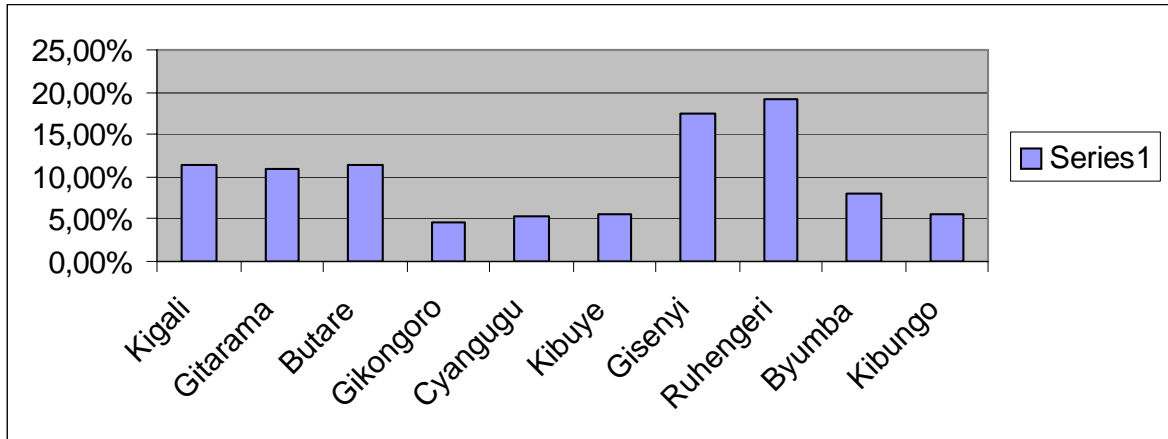


Figure n° 14. Répartition des étudiants rwandais dans le « Reste du Monde » : 1985/86

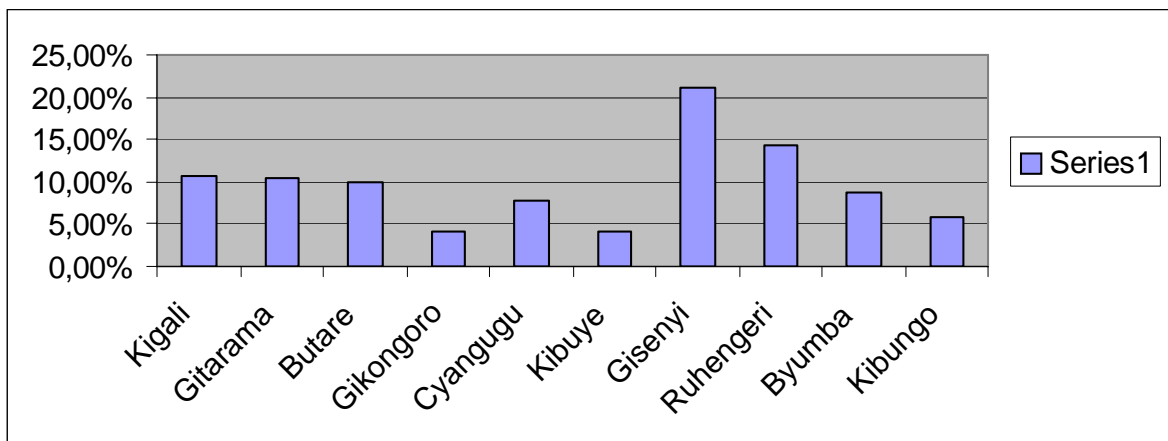


Tableau n° 18 : Répartition des étudiants rwandais à l'étranger par préfecture :

1986/87

Préfecture	Kigali	Gitarama	Butare	Gikongoro	Cyangugu	Kibuye	Gisenyi	Ruhengeri	Byumba	Kibungo N.D.	Total	%	
Région													
Afrique	19	18	11	8	11	15	39	28	12	10	172	18,20	
Europe	40	44	33	24	18	18	63	60	33	17	343	36,30	
Reste du monde	52	46	39	20	33	14	95	68	29	24	3	430	45,50
Total	111	108	83	52	62	47	194	156	137	51	3	945	100
%	11,75	11,43	8,78	5,50	6,56	4,97	20,53	16,51	16,45	5,40	0,32	100	

Source : République Rwandaise, MESRS, Annuaire 1986/87, p.45

Figure n°15. Etudiant rwandais en « Afrique » par préfecture : 1986/87

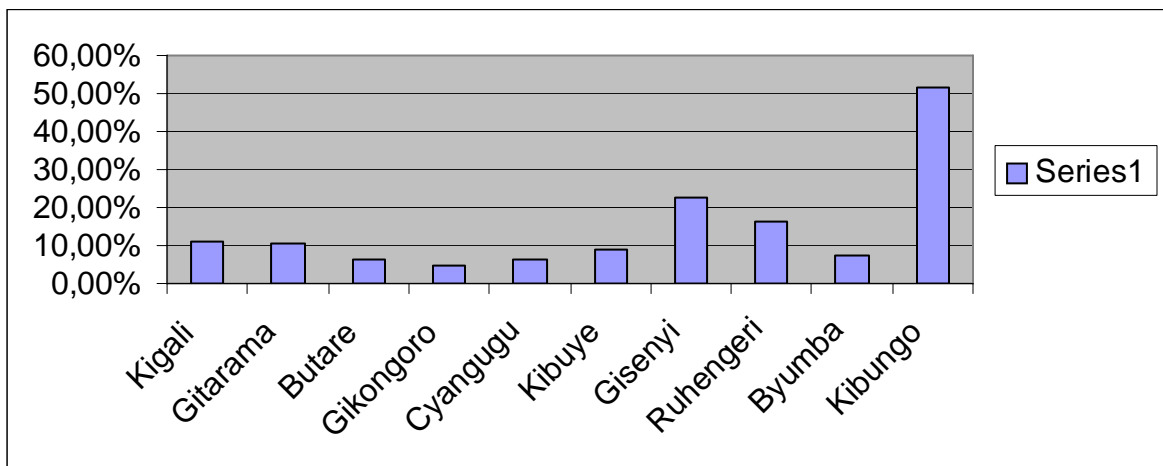


Figure n° 16. Etudiants rwandais en « Europe » par préfecture : 1986/87

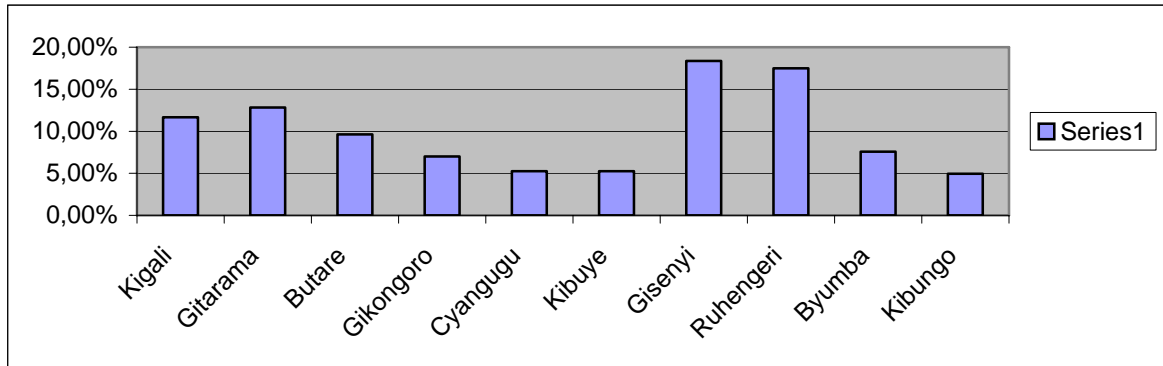
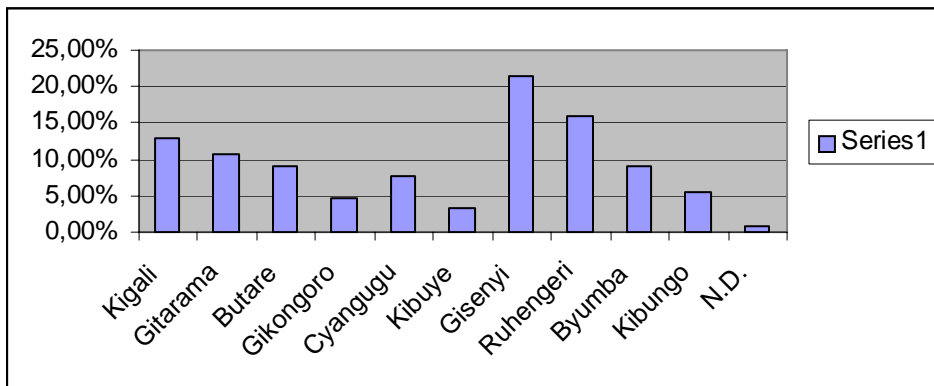


Figure n° 17. Etudiants rwandais dans le « Reste du Monde » par préfecture : 1986/87



Après avoir observé les tableaux n°6 → 17,

1. Classez les Préfectures en vous basant sur le nombre d'étudiants
2. Expliquez cet ordre de classement
3. Pourquoi les deux Provinces qui viennent en tête ont le plus petit nombre de Tutsi ?
4. Quel est le sentiment des habitants des Préfectures qui ont le petit nombre d'étudiants et celui des habitants des Préfectures qui ont le plus grand nombre d'étudiants
5. Quel est l'impact de cette situation sur l'emploi ?

1.4. Pratique de la ségrégation ethnique et régionale dans l'emploi

Tableau n° 19. Effectif des travailleurs dans les banques et les assurances suivant les ethnies

Banques et assurances	Effectif Total	Bahutu	Batutsi	%	Indice de disparité
B.C.R.	583	518	63	10,8	1,1
B.R.D.	107	93	14	13,1	1,3
BACAR	105	93	11	10,5	1
B.N.R.	551	496	54	9,8	0,98
Caisse hypothécaire	45	34	11	24,4	2,4
Banques Populaires	168	146	22	13,1	1,3
SONARWA	302	272	31	10,2	1
TOTAL	1.861	1.652	206	11	1,1

Le même équilibre est en générale réalisé dans les entreprises privées employant plus de 80 travailleurs. En effet, 15 entreprises privées totalisaient 3.966 salariés dont 3.458 Bahutu et 385 Batutsi, soit un indice de disparité de 0,97. Cette disparité est très forte chez Colas (I = 0,073), déséquilibre sans doute en rapport avec les zones où opérait à ce moment cette entreprise de construction (Préfecture de Ruhengeri). On peut relever ensuite Rwantexco (I = 0,7), Sulfo Rwanda (I = 0,78) et UTEXRWA (I = 0,83) dont le déséquilibre est moins remarquable. A l'opposé, la Deutsche Welle (I = 2,6), Murri frères (I = 2,6) et Astaldi (I = 1,9) se caractérisent par une sur représentation des Batutsi. Dans les autres entreprises, la disparité oscille autour de l'équilibre comme le montre le tableau n°12. ⁽⁷⁾

⁷ UWIZEYIMANA, L., « La politique d'équilibre ethnique et régional dans l'emploi », in Les relations interethniques au Rwanda à la lumière de l'agression d'octobre 1990. Genèse, soubassements et perspectives, E.U.R., Ruhengeri, 1991, p.321.

Tableau n°20. Répartition des salariés du secteur privé par ethnie

Entreprise	Effectif	Bahutu	Batutsi	% de Batutsi	Indice de disparité
Sulfo Rwanda	447	412	35	7,8	0,78
Colas	821	815	6	0,73	0,073
B.C.R.	583	518	63	10,8	1,1
UTEXTWA	800	631	67	8,3	0,83
SORWAL	100	85	15	15	1,5
Hôtel Umubano	93	82	11	11,8	1,2
NAHAV-Rwanda	134	116	18	13,4	1,3
MURRI-Frères	103	76	27	26,2	2,6
ABAY	114	70	30	26,3	2,6
EKAGLAHYCO	105	89	15	14,3	1,4
ASTALDI	142	114	28	19,7	1,9
Deutsche Welle	89	64	25	28	2,8
Rwantexco	171	159	12	7	0,7
Briqueterie uliba	148	128	18	12,1	1,2
Rwandex Chilington	116	100	15	12,9	1,3
Total	3.966	3.459	385	9,7	0,97

Tableau n°21. Répartition de l'effectif des agents de l'administration centrale suivant l'ethnie dans quelques ministères

MINISTERES	TOTAL	%	BAHUTU	%	BATUTSI	%
MINISANTE	2091	32,9	1690	80,9	400	19,1
MINIFIN	462	7,6	374	81	88	19
MINICOM	102	1,6	84	82,4	18	17,6
MINITANSCO	520	8,6	430	82,7	90	17,3
MINAGRI	1265	20,9	1074	85	190	15
MINIJUST	172	2,8	143	83,2	29	16,8
MINIFOP	216	3,5	187	80,6	29	13,4
MININTER	712	11,6	633	89,1	78	10,9
MINITRAPEE	360	5,9	315	87,8	44	12,2
MINIPLAN	149	2,4	116	80,6	29	19,4

Source : UWIZEYIMANA, L., « La politique de l'équilibre ethnique et régional dans l'emploi », in Les relations interethniques au Rwanda à la lumière de l'agression d'octobre 1990. Genèse, soubassements et perspectives, EUR, Ruhengeri, 1991, p.316.

Tableau n°22. Demandeurs d'emploi par ethnie en 1989

Ethnie	Effectifs	%
Bahutu	4.240	80,3
Batutsi	1.022	19,3
Batwa	13	0,3
Naturalisés	4	0,1
Total	5.279	100

Source : UWIZEYIMANA, L., « La politique de l'équilibre ethnique et régional dans l'emploi », in Les relations interethniques au Rwanda à la lumière de l'agression d'octobre 1990. Genèse, soubassements et perspectives, EUR, Ruhengeri, 1991, p.

Tableau n°23. Répartition des travailleurs des douze entreprises parastatales les plus importantes

MINISTERES	TOTAL	%	BAHUTU	%	BATUTSI	%
BGM	209	3,8	156	74,4	53	25,3
OPROVIA	354	6,6	313	88,5	41	11,5
MAGERWA	471	8,8	433	92,1	38	7,9
BNR	550	10,2	496	90,2	54	9,8
DRB	278	5,1	264	95	14	5
OCIR/Thé Shagasha	341	6,3	244	71,6	97	28,4
ONATRACOM	645	11,9	566	87,7	79	12,3
Projet Crête Zaïre Nil	258	4,7	216	83,7	42	16,3
OCIR/Café	662	12,2	627	94,8	35	5,2
SONARWA	303	5,5	272	89,8	31	10,2
ELECTROGAZ	1064	19,7	815	76,6	249	23,4
ONAPO	252	4,7	245	97,3	7	2,7
TOTAL	5.387	100	4646	86,3	740	13,7

Source : UWIZEYIMANA, L., « La politique de l'équilibre ethnique et régional dans l'emploi », in Les relations interethniques au Rwanda à la lumière de l'agression d'octobre 1990. Genèse, soubassements et perspectives, EUR, Ruhengeri, 1991, p.319.

Tableau n°24. Les institutions publiques et l'origine (Préfecture) des Directeurs

INSTITUTION	DIRECTOR	REGION
Crête-Zaïre Nil	Gallican Hategeka	<i>Gisenyi</i>
BCR	Claver Mvuyekure	Gisenyi
BK	Viateur Mvuyekure	Gisenyi
BACAAR	Pasteur Musabe	Gisenyi
SOPROTEL	Martin Ayirwanda	Gisenyi
TRAFIPRO	Ngororabanga	Gisenyi

PNAP	Pierre Tegera	Gisenyi
Chambre de Commerce	Aloys Bizimana	Gisenyi
ISAAR	Léopold Gahamanyi	Gisenyi
Caisse Hypothécaire	Antoine Libanje (replaced Segasayo)	Gisenyi
Musée national	Simon Ntigashira	Gisenyi
OCIR-Thé	Michel Bagaragaza	Gisenyi
ORTPN	Juvénal Uwilingiyimana	Gisenyi
COOPIMAR	Jean Mburanumwe	Gisenyi
GBK	Jean Bagiramenshi	Gisenyi
SORWAL	Mathieu Ngirira	Gisenyi
Usine à Thé Shagasha	Callixt	Gisenyi
Usine à The Pfunda	Munyeshuri	Gisenyi
Usine à Thé Murindi	Jaribu	Gisenyi
Les institutions internationales comme CEPGL, OBK, IRAZ, EGL, CEEAC et les ambassades ne sont pas incluses		
Caisse sociale	J.Damascène Hategekimana	<i>Ruhengeri</i>
Electrogaz	Donat Munyanganizi	Ruhengeri
Ocir-Café	Fabien Neretse	Ruhengeri

BNR	Denis Ntirugirimbabazi	Ruhengeri
Rwandex	Baragaahoranye	Ruhengeri
ONAPO	Gaudence Nyirasafari	Ruhengeri
ORINFOR	Ferdinand Nahimana	Ruhengeri
CID	Daniel Rwananiye	Ruhengeri
Laiterie du Rwanda	Callixte Mirasano	Ruhengeri
RAR	Lt Colonel Nyirmanzi	Ruhengeri
Redemi	J.B. Bicomumpaka	Ruhengeri
Sodeparal	Michel Bakuzakundi	Ruhengeri
Cimerwa	Callixte	Ruhengeri
Ocir-Thé de Rubaya	Juvénal Ndabarinze	Ruhengeri
Ocir-Thé Nshili	Stany Niyibizi	Ruhengeri
Opyrwa	Bizimana	Byumba
DRB	Laurien Ngirabanzi	<i>Byumba</i>
Somitrap	Laurent Hitimana	<i>Byumba</i>
Bunep	Augustin Ruzindana	Byumba
Soproniz	Elie Nyirimbi	Byumba
Ocir-Thé Gisovu	Alfred Musema	Byumba
Imprisco	Stany Siniyibagiwe	Byumba

Croix-Rouge	Claudien Kamirindi	Byumba
Sucrerie	Kagaba	<i>Kigali</i>
Sonarwa	Ngirumpatse	Kigali
Petrorwanda	Désiré Murenzi	Kigali
Magerwa	Claudien Kanyarwanda	Kigali
CER	Juvénal Ndisanze	Kigali
Maiserie de Mukamira	Dirimasi	Kigali
Onatrocom	Kabogoza	Gitarama
Ovapam	Nsengiyaremye	Gitarama
IRST	Gasengayire	Gitarama
DPF	Musengarurema	Gitarama
Oprovia	Butare	Butare
BRD	Maharangari	Butare
UNR	Ntahobari	Butare
DGB	Gasarabwe	Butare
INR	Munyangoga	Gikongoro
OVIBAR	Munyangendo	Gikongoro
Tabarwanda	Mucumankiko	Gikongoro
PASP UGZ III	Nzamura mbaho	Gikongoro

Ocir-Thé Shagasha	Mubiligi	Gikongoro
<i>Air Rwanda</i>	<i>Karangwa</i>	Gikongoro

Source: "Kwiyuburura kwa MRND kujyane no kwicuza", in kinyamateka, May 1991, n°1334.

N.B. Sur 62 Directeurs des entreprises, 19 sont originaires de Gisenyi, 15 de Ruhengeri, 8 de Byumba, 6 de Kigali, 6 de Gikongoro, 4 de Gitarama et Butare ; aucun directeur originaire de Cyangugu, Kibungo et Kibuye !
Et dire que c'est une politique d'équilibre régional !

1.5. La ségrégation ethnique dans la presse : la Journal Kangura

Texte n°1 :

« Hutu, soyez un comme les Tutsi sont un... Ne croyez pas que c'est lorsque les Hutu seront unis qu'ils pourront mieux entrer dans la compétition avec les Tutsi. Mais s'ils sont divisés, ils continueront d'être des instruments entre les mains des Tutsi, qui vont les tourner dans un sens à volonté jusqu'à la restauration de la monarchie ».

Source : BARANYERETSE, M., « De la franchise de Kangura », in *Kangura*, n°21, Août 1991, pp.6-7.

Texte n°2 :

*« A TOUS LES HUTU DU MONDE »
« Redécouvrez votre ethnie car les Tutsi vous ont appris à la méconnaître. Vous êtes une ethnie importante du groupe Bantou dont le nombre dépasse les 15.000.000 d'habitants en Afrique Centrale et Orientale (...).*

Les Tutsi qui proposent l'effacement de l'ethnie possèdent un code franc-maçonnique qui leur permet de se reconnaître entre eux... Avant d'être Belge, le Flamand est Flamand et le Wallon est Wallon. La nation est au-dessus des ethnies mais elle se construit par elles. La nation est artificielle mais l'ethnie est naturelle »

Source : Kangura, 1992

Texte n°3 :

« Tout Hutu devrait considérer un autre Hutu comme son frère. Qu'il sache que si demain un des volcans se mettait à cracher, le Hutu du Rukiga serait amené à venir habiter dans le Nduga et à devenir par ce fait même un Munyanduga. Qu'il sache que si une famine survenait au Nduga, un Hutu du Nduga peut aller habiter dans le Rukiga et devenir un Mukiga. Mais, quoi qu'il fasse, un Hutu ne peut devenir un Tutsi et inversement... »

Source : HATEGEKIMANA , J.B., « L'espoir des Bahutu est dans l'unité des régions », in Kangura, n°13, Avril 1991, p.12.

Texte n°4 :

« Depuis que le MRND a libéré les Hutu des chaînes de la féodalité, les Tutsi éprouvent une honte à être appelés tutsi, car ils ont perdu. Ils ont tourné le dos à la vérité, ils ont grincé des dents et juré qu'ils ne s'appelleront de nouveau tutsi que lorsque le roi Kigeri V sera revenu au Rwanda. Cette peur de la vérité les a poussés à changer d'identité ethnique et à s'appeler hutu sur leur carte d'identité. Cela veut dire que les premières autorités issues du Parmehutu n'ont pas respecté la vérité, car elles ont permis aux Tutsi de changer d'ethnie alors que la vérité commande à chacun d'accepter son ethnie même si celle-ci n'est pas au pouvoir. Ces autorités ont avalisé ce mensonge, soit parce que les Tutsi leur avaient donné des vaches ou une fille en mariage. D'autres ont été autorisés à être appelés hutu simplement pour accroître le nombre des membres du Parmehutu. Sous la 2^{ème} République, le mensonge est devenu comme une loi, même s'il n'a pas été voté par les députés. Et là je me pose une question. Nos députés répètent toujours que nous sommes dans un pays de droit. Mais n'est-ce pas violer la loi que de changer d'ethnie ? Mais combien ont été poursuivis et punis pour ce fait ? Est-ce qu'un Etat qui ne punit pas des gens qui osent affirmer que le noir est blanc, est lui-même dans la vérité ?

On ne peut comprendre qu'un Tutsi se présente aux élections législatives en tant que hutu et devienne, grâce à ce mensonge, ministre de la Fonction publique. Dans le cadre de l'équilibre ethnique que nous, gens de bon sens, soutenons à condition qu'il soit effectivement pratiqué, ne prend-il pas la place d'un Hutu pour l'utiliser, aux côtés de ses frères tutsi, dans un combat pour la restauration de la monarchie et de l'identité tutsi ? Le parti MRND qui accepte de l'inscrire sur les listes électorales partout au Rwanda en affirmant qu'il est hutu alors qu'il est tutsi, peut-on dire qu'il respecte la loi ? J'espère que dans le processus de rénovation, la question du soutien aux mensonges de ses membres sera aussi considérée.

Ecoutez-moi bien. Je ne dis pas qu'il faille marginaliser un Tutsi parce qu'il est Tutsi, mais qu'il ait la place qu'il mérite sans voler celle d'un Hutu ou

d'un Twa en réservant la sienne à son frère. Toi, Tutsi qui t'es fait Hutu, écoute-moi bien : ce n'est pas la peine de dissimuler ton ethnie, le pouvoir actuel adore les Tutsi comme si ceux-ci leur avaient donné un poison !... »

Source : *Kangura*, n°17, Avril 1991 ; « La vérité et le fondement de la démocratie ».

Texte n°5 :

« Dans votre programme, l'expression « rubanda nyamwishi » revient plusieurs fois. Cela étonne ! Dans notre Rwanda, les mots « rubanda nyamwishi » ou encore « imbaga nyamwinshi » désignent les Hutu. Comment avez-vous décidé de défendre les intérêts des Hutu ? Les Tutsi seraient-ils devenus sans qu'on s'en aperçoive « rubanda nyamwinshi » ? Mais cela n'est pas possible. Selon le dernier recensement, la population rwandaise compte un peu plus de 7 millions de personnes dont 90% de Hutu. Les choses n'ont donc pas changé. Les Tutsi qui vivent à l'extérieur ne dépassent pas un million d'hommes. Est-ce le peuple majoritaire (rubanda nyamwinshi) qui vous a appelés à son secours ? Depuis quand nous les Hutu, nous aurions besoin de vous pour nous libérer, si tant est que nous ayons besoin d'être libérés ? »

Source : BARAHINYURA, J. « Je voudrais poser quelques questions aux Batutsi », in *Kangura*, n°33, Mars 1992, p.12.

Texte n°6 :

« Dans notre pays, depuis la révolution de 1959, en dépit des efforts ici et là, les intérêts de la majorité n'ont cessé d'être recoupés. Bien entendu, suivant les domaines, l'on en trouve où la majorité a pu s'emparer des postes-clés mais ailleurs, les proportions ethniques, judicieusement analysées, révèlent des données alarmantes... La minorité tutsi menace sérieusement la politique d'équilibre régional et ethnique. Les hybrides sont un autre élément peu connu qui vient colorer les structures locales, encore que des figures mixtes qui ont falsifié leur identité sont déjà nombreuses à compter de 1959. Les exemples sont diversifiés. A supposer que les statistiques de l'enseignement à tous les échelons, secondaires et supérieurs, soient relevées avec la plus grande minutie, d'aucuns seraient malheureusement étonnés de constater que le Tutsi est omniprésent. L'on dirait que cette politique d'équilibre régional et ethnique était, au demeurant, un simple slogan ou un vain défi. A l'Université nationale du Rwanda, plus spécialement à la faculté de Droit, les constatations sont si parlantes qu'il n'est point nécessaire d'y revenir. Dans les institutions supérieures, la situation réelle est seulement connue par ceux qui vivent. Les proportions ethniques sont inégales et criantes. Dans les affaires publiques et privées, la puissance est certes conquise. La minorité a su séduire la société rwandaise et celle-ci

semble dès lors noyauté par elle. Certaines activités sont la chasse gardée de l'ethnie tutsi, notamment le clergé rwandais, etc. Partout les éléments de l'ethnie tutsi sont solidaires à jamais, des compagnons de route fidèles formant des réseaux et lancés à l'assaut du pouvoir ».

Source : *Kangura-Magazine*, n°10, Mai 1992., pp.3-4, « Rwanda. Pourquoi l'union de la majorité doit-elle provoquer des insomnies ? ».

Texte N° 7 Les 10 Commandements des extrémistes hutu

1. Tout Muhutu doit savoir que Umututsikazi¹ où qu'elle soit, travaille à la solde de son ethnie tutsi. Par conséquent, est traître tout Muhutu :
 - qui épouse une Mututsikazi ;
 - qui fait d'une Umututsikazi sa concubine ;
 - qui fait d'une Umututsikazi sa secrétaire ou sa protégée.
2. Tout Muhutu doit savoir que nos filles Bahutukazi sont plus dignes et plus consciencieuses dans leur rôle de femmes, d'épouse et de mère de famille. Ne sont-elles pas jolies, bonnes secrétaires et plus honnêtes!
3. Bahutukazi, soyez vigilantes et ramenez vos maris, vos frères et vos fils à la raison.
4. Tout Muhutu doit savoir que tout Mututsi est malhonnête dans les affaires. Il ne vise que la suprématie de son ethnie.

RIZABARA UWARIRAYE

Par conséquent, est traître tout Muhutu :

- qui fait alliance avec les Batutsi dans ses affaires ;
 - qui investit son argent ou l'argent de l'Etat dans une entreprise d'une Mututsi ;
 - qui prête ou emprunte de l'argent à un Mututsi ;
 - qui accorde aux Batutsi des faveurs dans les affaires (l'octroi des licences d'importation, des prêts bancaires, des parcelles de construction, des marchés publics...).
5. Les postes stratégiques tant politiques, administratifs, économiques, militaires et de sécurité doivent être confiés aux Bahutu.
 6. Le secteur de l'Enseignement (élèves , étudiants, enseignants) doit être

majoritairement Hutu.

7. Les forces Armées Rwandaises doivent être exclusivement Hutu. L'expérience de la guerre d'octobre 1990 nous l'enseigne. Aucun militaire ne doit épouser une Mututsikazi.

8. Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi.

9. Les Bahutu, où qu'ils soient, doivent être unis, solidaires et préoccupés du sort de leurs frères Bahutu.

- Les Bahutu de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda doivent rechercher constamment des amis et des alliés pour la Cause Hutu, à commencer par leurs frères bantous.

- Ils doivent constamment contrecarrer la propagande tutsi.

- Les Bahutu doivent être fermes et vigilants contre leur ennemi commun tutsi.

10. La Révolution Sociale de 1959, le Référendum de 1961, et l'Idéologie Hutu, doivent être enseignés à tout Muhutu et à tous les niveaux.

Tous Muhutu doit diffuser largement la présente idéologie

Est traître tout Muhutu qui persécutera son frère Muhutu pour avoir lu, diffusé et enseigné cette idéologie » (Kangura, décembre 1990).

Source : LUGAN, B., *Histoire du Rwanda*, Vitry, Bartillat, 1997, pp.482-83

Tableau n° 25 : Les Journaux extrémistes

Titre	1 ^{er} Numéro	Périodicité Réelle	Directeur	Tendance politique
IJAMBO	Janvier 1991	Inconnue	?	Organe du FPR
IMBAGA	Mars 1991	Mensuelle	ASBL Imbaga	Modérée Pro Hutu
LA Victoire TURATSINZE	Avril 1991	Mensuelle	Ministre Défense	Journal des Forces Armées Rwandaise
DUSINA SANE IMITIMA TUDAHUSHUN	Avril 1991	Ephémère	H.B. Habyarimana	Hutu Power
ECHO DES MILLE COLLINES	Juin 1991	Mensuelle	T. Kabonabake	Extrémiste du hutuisme
LA MEDAILLE NYIRAMACIBIRI	Juillet 1991	Mensuelle	F Rwabutogo L. Musekuru Kwitonda	Extrémiste du hutuisme
JYAMBERE	Août 1991	Mensuelle-éphémère	T. Hahozayezu	Extrémiste du hutuisme
KANGURA INT.	Octobre 1991	mensuelle	Mensuelle Issa Nyabyenda	Ext. Du hutuisme
INTERAHAMWE	Janv. 92 à sept. 93	Bi-mensuelle éphémère	R. Kajuga Tatien hahozayezu	Extrémiste Hutuisme
IKINANI	Juin 1992	Un seul numéro censuré	P. Simbikangwa	Extrémiste Hutuisme
VERITES D'AFRIQUE IMPAMO	Août 1992	Bi-mensuelle	Epa Habimana	Tendance « Power » du Parti MDR
PAIX ET DEMOCRATIE	Avrile 1993	Irrégulière	E. Gapyisi	Modéré, puis « Power »
LE COURRIER DU PEUPLE	1993	Ephémère	?	MRD « Hutu Power »
POWER-PAWA	Nov. 1993	Mensuelle	Froduald Karamira	Extrémiste du « Hutu Power »
INTERA	Déc. 1989	bi-mensuelle	S. Rwabukumba A. Nkurunziza	Extrémiste du hutuisme
UMURANGA MAGAZINE	Janv. 1990	Mensuelle ou bi-mensuelle	Félicien Semusambi	Indépendant puis Hutu power
KANGURA	Mai 1990	Mensuelle	Hassan Ngeze	Extrémiste
IJAMBO	Août 1990	Mensuelle ou bi-mensuelle	François Xavier Hangimana	Modéré puis « Hutu power »
IJISHO RYA RUBANDA	Déc. 1990	Irrégulière	T.N. Mbarute	Libertaire puis « Hutu Power »

Source : CHRETIEN, J-P. et alii, Rwanda. Les médias du génocide, Paris, Karthala, 1995.

Les sources orales (Interviews)

1. KAYITESI Belthilde, née en juillet 1964 à Nyaruguru dans Gikongoro, termine la 6^{ème} primaire en 1979 avec 47% et refait la classe. A la fin de cette année, des 6 écoles primaires, Ruramba, Gorwe, Rwamiko, Giseke, Rubona et Ndago, 14 élèves sont admis au secondaire dont 12 Hutu et 2 Tutsi.

En 1980, quand Kayitesi B. termine la 6^{ème} primaire, aucun Tutsi n'est admis au secondaire ; c'est pourquoi elle est allée étudier au Zaïre. Elle réussit l'examen d'Etat avec 51% on lui refuse de se faire inscrire à l'UNR – il lui fallait un diplôme homologué alors que les Hutu qui avaient terminé comme elle au Zaïre avec 50% étaient inscrits automatiquement à l'UNR. C'est pourquoi elle a commencé à travailler comme enseignante d'abord, ensuite comme Assistante Bourgmestre et qu'elle n'a jamais fait l'Université.

2. X née en 1973 à Nyakizu dans la Préfecture de Butare a terminé la 6^{ème} année primaire en 1987 à Cyahinda, Secteur scolaire de Nyakizu – et a obtenu 82%. Ne pouvant pas être admise dans une Ecole secondaire officielle à cause du système d'équilibre ethnique et régional, elle a étudié dans une école privée à ses frais. A la fin de l'école secondaire, elle a obtenu 70,7% en 1993. En vertu du système cité ci-haut, elle n'a pas été inscrite à l'UNR. C'est la raison pour laquelle elle s'est embauchée comme Assistance sociale dans une Ecole secondaire privée. Elle étudie aujourd'hui à l'UNR depuis trois ans.

3. BAKUNDUKIZE Rédempta : Je suis née le 11 mars 1970 en District de MARABA, Province de Butare. J'ai fait l'école primaire à Maraba de 1977/1978 à 1985/1986 et j'étais toujours la première de la classe. Malgré cela, quand nous avons fait l'examen national pour aller à l'école secondaire, on a envoyé les cinq (5) élèves qui venaient toujours derrière moi en classe prétendant que moi je n'ai pas réussi.

On affichait seulement les noms sans mettre les points obtenus à cause du mauvais système d'équilibre régional et ethnique qui était pratiqué dans les écoles. Moi j'ai dû doubler en 8^{ème} année et quand j'ai fait l'examen national pour la 2^{ème} fois, j'ai été envoyée à l'école Normale primaire de SHANGI, Province de Cyangugu où j'ai fait 6 ans de 1986/1987 à 1991/1992. J'ai terminé avec satisfaction (65%).

Après l'école secondaire, j'ai écrit une lettre de demande d'accès à l'Université Nationale du Rwanda et ma lettre a été classées sans suite. On ne m'a pas répondu. J'ai aussi pratiqué le métier d'enseignant.

Après le Génocide de 1994, je n'ai pas pu continuer mes études car je devais moi seule assurer ma survie ainsi que celle des orphelins de ma famille. C'est l'Université du soir qui a été une réponse à ma soif de continuer les études. Je viens de terminer la Bac.II Sociologie.

BIBLIOGRAPHIE PARTIELLE I

1. MUGESERA, A. *Imibereho y'abatutsi kuri Repubulika ya mbere n'iya kabiri (1959-1990)*. Ed. rwandaïses, Kigali, 2004, p. 309
2. MUNYANTWALI, E., « La politique d'équilibre ethnique dans l'enseignement », in *Les relations interethniques au Rwanda à la lumière de l'agression d'Octobre 1990*. Genève, *soubassements et perspectives*, E.U.R., Ruhengeri, 1991.
3. Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, *Des disparités ethniques et régionales dans l'enseignement secondaire rwandais : des années 1960 à 1980*, Kigali, Février 1986.
4. *Le coopérateur-Trafipro, Nov-Déc. 1988*.
5. UWIZEYIMANA, L., « La politique d'équilibre ethnique et régional dans l'emploi », in *Les relations interethniques au Rwanda à la lumière de l'agression d'octobre 1990*. Genève, *soubassements et perspectives*, E.U.R., Ruhengeri, 1991.
6. République Rwandaise, Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique, Direction Etudes et Evaluation, *Annuaire Statistique de l'Enseignement Supérieur au Rwanda, 1986-1987*, Kigali, Mars 1989 , p.49
8. République Rwandaise, MESRS, *Annuaire, 1983-1984*, Kigali, Novembre 1985.
9. République Rwandaise, MESRS, *Annuaire, 1984-1985*, Kigali, Avril 1987.
10. République Rwandaise, MESRS, *Annuaire, 1985-1986*, Kigali, Août 1988.
11. République Rwandaise, MESRS, *Annuaire, 1986-1987*, Kigali, Mars 1989
12. «Kwiyuburura kwa MRND kujyane no kwicuza», in *Kinyamateka*, May 1991 n° 1334

La politique des langues en et delà de 1990

Introduction

La politique des langues simplement signifie qu'une société ou une communauté donnée (habituellement dans le contexte d'un état ou d'une nation) choisit certaines langues à utiliser et décide sur les rôles que ces langues vont jouer dans le développement de cette société ou de cette communauté. Dans la plupart des contextes de la politique des langues, beaucoup de langues y sont impliquées. Alors dans ce cas, la politique de langue devient un élément important dans la vie de la population concernée. Elle a la capacité ou bien d'empêcher ou de mener à un conflit. Ceci se fait puisque la langue utilisée par le peuple pour certaines fonctions affecte beaucoup leur vie. Regardez par exemple l'utilisation de la langue comme moyen de communication dans les écoles ou au service. Si vous ne connaissez pas une langue qui joue un rôle pareil, vous n'aurez pas probablement accès ni à l'éducation ni à l'emploi ou vous allez mener une vie malheureuse. Aussi, si la langue d'un certain peuple (disons, une majorité ou une minorité dans un pays) est imposée sur un peuple qui n'en parle pas comme leur langue maternelle, cela peut provoquer des sentiments de domination oppressante imposée sur eux par ceux qui en parlent comme langue maternelle. Alors ceci peut mener au conflit.

Ce petit thème fait partie d'un thème beaucoup plus large sur les différentes politiques du gouvernement de la période des années 1990 et au delà et il vise à donner la capacité aux jeunes scolarisés la capacité d'exploiter avec un esprit critique les différentes politiques des langues et leur utilisation au Rwanda au cours de la période de révision.

La méthode d'enseignement/ apprentissage choisie pour ce matériel, est la méthode d'apprentissage actif ou apprendre par la pratique et les sources du matériel comprennent des documents écrits tel que des manuels scolaires et des archives et aussi bien que des sources orales tel que des interviews.

Quelques questions importantes pouvant stimuler une discussion sur des questions plus précises peuvent être les suivantes :

1. Quelle a été la politique des langues au Rwanda depuis les années 1990 jusqu'à présent ?
2. Quels sont les facteurs qui ont influencé ces politiques depuis les années 1990 et après ?
3. Qu'est-ce qui aurait pu se passer dans la société si la politique des langues n'était pas comme elle a été depuis les années 1990 ?
4. Quel est le lien ou la relation entre la politique des langues et la langue d'enseignement (formelle, informelle et non-formelle) ?
5. Qu'est-ce que ça veut dire être « bilingue » dans le contexte rwandais et quelle est l'importance de ce « bilinguisme » dans la vie des rwandais ?
6. comment applique t-on la politique des langues au Rwanda actuellement et comment cela affecte t-il les membres de la société ?
7. Qui a été l'acteur principal dans la formulation et l'exécution de la politique des langues ? (Ceci pourrait soulever potentiellement le problème du niveau d'implication des donateurs dans la prise de décision, par conséquent l'endossement populaire ou non populaire de cette politique).

Contenu

Activité 1 : définition des concepts et des termes importants.

Il est conseillé que l'enseignant fasse quelques recherches dans les dictionnaires et d'autres sources pertinentes pour trouver la signification des mots indiqués sur la liste ci-après (voir le carré), avant de dispenser le cours.

Une fois qu'il/elle se trouve en classe, l'enseignant(e) demande aux élèves de donner des idées (brainstorming) et de discuter en petits groupes les significations de ces mots. Par après, au cours de la session plénière, l'enseignant demande à toute la classe de définir ces mots.

Politique	Politique des Langues de l'éducation
Politique des Langues	Langue d'enseignement
Exécution de la politique des langues	Programme d'enseignement
Bilinguisme	Matière principale
Matière d'examen	Matière intégrée

Autres activités :

Lire les textes suivants et les exploiter pour des taches/ des activités et les devoirs à domicile.

Une histoire brève sur la politique des langues au Rwanda

Jusqu'en 1994

Les langues sont normalement dynamiques dans le sens qu'elles évoluent et changent dans l'histoire de la société. La politique des langues en Afrique a été influencée en grande partie par son histoire coloniale. Au Rwanda, la politique des langues peut être retrouvée à l'événement de l'administration coloniale quand une telle politique était clairement documentée et institutionnalisée. Le Kinyarwanda était confirmée comme la langue nationale du peuple rwandais. La langue française était considérée comme la deuxième langue. Pour permettre le développement effectif du français, cette langue était institutionnalisée dans le système éducatif pour deux aspects à savoir comme matière du programme d'enseignement et comme langue d'enseignement.(Bourgeois, 1991). Elle était aussi légalisée comme langue officielle qui devait être utilisée dans les institutions publiques, dans le milieu de travail, le média, etc. Les réformes de l'enseignement au milieu des années 1980, soulignaient l'enseignement du français pour le développer encore plus.

Après 1994

Le déclin du régime de la deuxième république a marqué le début du gouvernement de transition pour l'unité et la réconciliation nationale, qui cherchait à exécuter au moins quelques parties de l'accord de paix signé à Arusha bien avant. L'un des aspects que le protocole avait prévu, c'était une nouvelle politique des langues au Rwanda. Cette politique devrait, stratégiquement, éviter la marginalisation des rwandais revenant de l'exile des pays anglophones. La logique majeure derrière cette stratégie n'exprime pas que les rwandais avaient besoin de ces langues étrangères pour pouvoir communiquer. Au contraire cela était dicté par la situation linguistique laissée derrière comme héritage coloniale, le français était la langue officielle utilisée surtout dans les écoles, aux services, dans les media, etc. Par conséquent, le fait de ne pas connaître le français de la part des, soit disant, anglophones, rwandais rapatriés, signifiait leur marginalisation en termes d'accès, spécialement à l'éducation et à l'emploi. Ainsi pour ce phénomène, le gouvernement a légalisé l'anglais comme deuxième langue à côté du français (1995/96). Cela signifie qu'elle allait jouer les rôles de :

- (i) langue officielle dans les institutions gouvernementales et dans les services
- (ii) langue utilisée dans les programmes des matières principales de l'enseignement primaire et secondaire
- (iii) langue d'enseignement de la 4^{ème} primaire jusqu'au niveau de l'enseignement tertiaire et
- (iv) langue des médias.

Les rwandais qui ont la connaissance d'une seule langue parmi ces deux-là (français et anglais) se trouvent maintenant dans une situation de désavantage dans le système d'éducation et dans l'emploi. Ils doivent donc apprendre l'autre langue. Ce phénomène est actuellement connu au Rwanda comme « bilinguisme » ou être « bilingue ». le phénomène relatif de l'utilisation du français et de l'anglais côte à côte comme langues d'instruction et comme moyen de communication sociale et interaction dans les instructions éducationnelles, est connu comme « éducation bilingue » Toutefois, les rwandais, quelquefois, prétendent que le vrai bilinguisme en éducation, dans les institutions du gouvernement et au milieu de travail etc., devrait inclure le Kinyarwanda. Actuellement, il est obligatoire de connaître les deux langues étrangères lorsqu'on joint l'enseignement supérieur. Ce critère de la compétence bilingue est en train de devenir de plus en plus critique dans le recrutement pour l'emploi dans les deux secteurs public et privé.

L'un des moyens utilisés dans l'exécution de la politique du bilinguisme, consiste à augmenter l'enseignement et l'apprentissage spécialement de l'anglais puisque probablement plus de 80% des rwandais qui ont fait des études, peuvent parler français. Mais des cours de français sont aussi offerts aux rwandais qui parlent anglais. Toutefois les écoles primaires et secondaires ont des programmes d'anglais et du français à pied d'égalité. Aussi au niveau tertiaire, dans les deux types d'institutions privé et publiques, des programmes de support pour les langues sont donnés. Par ailleurs, il y a eu une prolifération des écoles privées pour les langues, qui sont ouvertes au public en général et aux media (ex. les journaux, la T.V., la radio, le cinéma, l'Internet etc.) dans les deux langues français et anglais.

Source : Muhirwe 2003 :1-2.

La réforme de l' enseignement des année 1980

1. Recommandation de l' Université Nationale du Rwanda (1988)

L' Université Nationale du Rwanda avait recommandé le kinyarwanda comme langue d' instruction, et le français enseigné comme matière à partir de la troisième année primaire.

Source: MRND [1991:12])

2. Recommandation de la Commission révolutionnaire Nationale pour le Développement [MRND] (1988)

Cette commission politique du MRND avait recommandé que le Kinyarwanda soit utilisé comme langue d' instruction au cycle primaire et que le français soit enseigné comme matière du programme d' enseignement à partir de la troisième année primaire.

source: MRND [1991:13])

3. Recommandation du ministère de la planification (1989)

Les experts du *ministère de la planification* avaient recommandé au cours d' une réunion en 1989, que le français soit enseigné comme matière du programme' enseignement à partir de la première année du primaire et que le français soit utilisé comme langue d' instruction pour certaines matières.

Source: MRND [1991:17])

4. Recommandation de la Commission révolutionnaire National pour le Développement [MRND] (1988)

Les experts de la *Commission Révolutionnaire Nationale pour le Développement [MRND]* avaient appuyé l' idée de maintenir Kinyarwanda comme langue d' instruction au cycle primaire de l' éducation. L' objectif d' utiliser le Kinyarwanda comme langue d' instruction au cycle secondaire devrait être encouragé mais en attendant que cet objectif soit réalisé, quelques écoles pourraient l' utiliser comme langue d' instruction au cycle secondaire pour des matières comme géographie, histoire, éducation religieuse, civisme/éducation civique etc. à partir de la première année secondaire.

Source: MRND [1991:18])

5. Recommandations venant des congrès préfectoraux du Mouvement Révolutionnaire de Développement National (MRND) (1990)

Le comité exécutif du parti qui est au pouvoir, MRND, a envoyé ses délégués à tous les congrès préfectoraux du MRND dans tout le pays en avril 1990, pour qu'ils présentent à tous les congrès, la question de la réforme de l'éducation au Rwanda.

Ces membres des congrès préfectoraux ont appuyé l'idée comme quoi les élèves qui entrent dans le cycle de l'enseignement secondaire devraient être capables d'utiliser le français comme langue d'enseignement et d'apprentissage à ce niveau et au niveau supérieur.

Donc, il est préférable que le français soit enseigné comme matière d'enseignement à partir de la troisième année primaire et utilisé comme langue d'enseignement pour quelques matières enseignés à partir de la cinquième année primaire.

Les congrès étaient tous de l'avis qu'il fallait utiliser le Kinyarwanda comme langue d'enseignement dans tout le cycle primaire et comme matière enseignée au secondaire et aussi au cycle supérieur.

En plus du Kinyarwanda et du Français, les congrès ont tous recommandé que l'anglais et le swahili soient enseignés dans toutes les écoles rwandaises de façon que les élèves qui terminent ce cycle puissent parler et écrire les deux langues correctement. Pour ce qui est de l'utilisation du Kinyarwanda comme langue d'enseignement au niveau secondaire, les congrès ont démontrés que pour exécuter une telle politique il fallait d'abord faire une recherche approfondie qui conduirait à la création du Kinyarwanda technique nécessaire. (ex : écrire des livres et des manuels scolaires à cet effet) dans des domaines variés à ce niveau. Aussi, la majorité des enseignants à ce niveau, avaient besoin de formation pour les préparer à enseigner en Kinyarwanda. (Traduit du kinyarwanda ; source : MRND, [1991 ;20-21])

Recommandations données par le comité exécutif du Mouvement Révolutionnaire pour le Développement National [MRND] (1991)

Promotion de la langue et de la culture

Il faut rejeter l'idée comme quoi l'utilisation du Kinyarwanda comme langue d'enseignement / apprentissage, réduit l'efficacité.

L'expérience a prouvé que les élèves apprennent mieux lorsqu'ils utilisent la langue maternelle qu'ils comprennent bien.

La promotion du statut du kinyarwanda en tant qu'une langue nationale, exige qu'elle soit enseigné comme une matière d'enseignement et qu'elle soit utilisée comme une langue d'enseignement à tous les niveaux de l'éducation qui constituent le système d'éducation rwandais. Néanmoins nous ne devrions pas sous estimer les difficultés actuelles que pose l'exécution d'une telle politique de langue ou la politique de l'éducation. Les problèmes majeurs sont, par exemple une recherche limitée sur la manière dont la politique pourrait être exécutée paisiblement, le manque de matériel didactique et ceux de l'apprentissage comme par exemple des manuels scolaires écrits en kinyarwanda et l'incapacité de plusieurs enseignants de dispenser des cours techniques variés en kinyarwanda spécialement au niveau d'enseignement secondaire et supérieur.

Par ailleurs la promotion de la langue Kinyarwanda en tant qu'une langue nationale aussi bien que la culture rwandaise ne devrait pas écarter le besoin pour les rwandais de connaître et d'utiliser les langues étrangères tel que le français, l'anglais et le swahili en vue de communiquer avec le monde extérieur non indigène.

De plus, la promotion de la langue et de la culture nationales ne devrait pas être le souci du ministère de l'éducation seulement. Cela doit être l'affaire des autres niveaux et structures dans le pays. Comme par exemple les institutions du gouvernement et d'autres lieux de travail variés et il est grand temps que le gouvernement décide comment Kinyarwanda et français seront utilisés dans ces lieux de travail et dans les interactions humaines...

L'enseignement des langues au niveau primaire

Dans le but d'appuyer l'enseignement et l'apprentissage avec efficacité, ce serait l'idéal que le kinyarwanda soit utilisé comme langue d'enseignement pour toutes les matières enseignées sauf le français. Toutefois, tenant compte du fait que les matières des programmes sont encore enseignées en français au niveau des écoles secondaires, les élèves au niveau des écoles primaires ont besoin d'être enseignés suffisamment le français comme matière de programme, particulièrement en 5^{ème} et 6^{ème} primaire pour que les élèves qui entrent au cycle du tronc commun soient capables d'utiliser le français comme langue d'apprentissage.

L'enseignement / apprentissage des langues dans les institutions professionnelles post-primaires.

Il est vrai que le français est enseigné dans les institutions professionnelles post-primaires. Puisque il existe une demande, par le peuple, que l'anglais et le Swahili aussi soient dispensés dans ces institutions, le comité exécutif pense que ces langues peuvent être enseignés dans les institutions tant que c'est possible. Là où ce ne pas possible, les élèves devront apprendre ces langues dans d'autres institutions éducationnelles (ex. les écoles des langues) et aussi au service.

L'enseignement / apprentissage des langues au niveau de l'école secondaire.

Concernant l'utilisation du kinyarwanda comme la langue d'enseignement au niveau des écoles secondaires, les efforts nécessaires pour réaliser ce but devraient être intensifiés en augmentant la recherche des moyens de réaliser cela, particulièrement la création du kinyarwanda technique dans l'élaboration du matériel d'enseignement tel que les livres de cours et d'autres manuels scolaires et aussi donner des formations aux enseignants pour leur permettre d'utiliser kinyarwanda dans leurs leçons. En attendant, les programmes enseignés au niveau secondaire actuellement en kinyarwanda devraient continuer jusqu'à ce qu'on ait les résultats de la recherche sollicitée ci haut...

Comme c'était recommandé par les membres des congrès des préfectures, le comité exécutif du MRND soutient l'idée que l'anglais et le swahili soient enseignés dans toutes les écoles secondaires dans le pays. Le comité préfère l'enseignement de ces langues pour des raisons académiques et précises au sein des orientations professionnelles académiques variées.

(Source: MRND [1991:28-35])

7. Décision du conseil exécutif du MRND concernant la réforme dans l'enseignement des langues (1991)

Réforme dans l'enseignement des langues au niveau primaire.

Décision n°6

Le conseil exécutif du MRND a décidé que le français sera enseigné pratiquement à partir de la troisième année primaire, mais il sera introduit graduellement à partir de la première année tenant compte du fait que, la plupart des matières enseignées au niveau secondaire sont dispensées en français, il est nécessaire que les élèves admis dans l'enseignement secondaire connaissent bien le français comme langue d'enseignement. Le français doit être utilisé comme langue d'instruction pour certaines matières d'enseignement au cours des deux dernières années de l'école primaire (c-à-d la cinquième et la sixième années)

Source : MRND [1991 :46])

Réforme dans l'enseignement de la langue pour formation professionnelle post primaire

Source: MRND [1991:46])

Décision n°10

Le conseil exécutif du MRND a décidé que dans les écoles de formation technique post primaire, le kinyarwanda sera utilisé comme langue d'enseignement pour toutes les matières d'enseignement sauf le français.

Le conseil demande au gouvernement de voir comment le français pourrait être utilisé dans ces institutions pour des buts précis(c-à-d le français technique correspondant à l'orientation professionnelle respective). Aussi, le programme du cours de français dans ces écoles devrait être mis à jour pour permettre aux formés de bien parler en français et de l'utiliser comme langue d'apprentissage quand c'est nécessaire.

Décision n° 11

Le MRND est de l'avis que l'anglais et le kiswahili soient dispensés dans les institutions secondaires de formation professionnelle, mais il faut bien noter qu'il y a des difficultés de trouver des enseignants et du matériel adéquats pour mener à bien ce programme de langues. Le comité demande au gouvernement de mettre à jour le programme d'enseignement des langues dans ces institutions pour pouvoir intégrer l'anglais et le swahili où s'est possible. Mais pour les institutions qui n'ont pas les moyens d'enseigner l'anglais et le swahili, les élèves devront se débrouiller pour les apprendre dans d'autres institutions [c-à-d des écoles des langues] et au service.

(Source: MRND [1991:47-48])

Décision n°17

Le comité exécutif du MRND demande ardemment au gouvernement de décider des plans d'utilisation du kinyarwanda comme langue d'enseignement aux niveaux secondaire et supérieur de l'enseignement. La politique devrait être basée sur une recherche proprement dite qui vise l'utilisation du kinyarwanda comme langue d'enseignement pour toutes les matières d'enseignement / apprentissage par exemple les manuels scolaires en kinyarwanda et aussi utiliser deux langues à savoir kinyarwanda et français comme langues de communication dans les institutions du gouvernement et dans le milieu de travail. Les matières d'enseignement actuellement dispensées en kinyarwanda continueraient dans ce sens.

Décision n° 18

Il a été remarqué que certains élèves dans les écoles secondaires échouent aux examens puisqu'ils ont des connaissances et des compétences limitées en français utilisé comme langue d'enseignement dans la majorité des matières prévues pour eux.

Le comité exécutif du MRND demande que des moyens et des dispositions soient prêts pour permettre aux enseignants des écoles secondaires, surtout ceux qui enseignent les deux premières années du tronc commun d'aider leur élèves à apprendre le français pour des buts précis (ex . le français technique) pour un domaine précis

Décision n° 19

Tenant compte du fait que nous nous trouvons dans l'ère de la globalisation, et de la coopération internationale, il s'avère nécessaire d'apprendre plus les langues étrangères. Donc, le comité exécutif du MRND insiste sur l'enseignement des deux langues à savoir le Swahili et l'Anglais dans toutes les écoles secondaires du pays.

Changements politiques et changement des politiques après le génocide de 1994.

Politique générale de l'éducation.

La négligence de l'éducation par l'administration coloniale et post-coloniale a laissé le Rwanda avec l'une des populations de la sous région ,les moins équipées en compétences. En plus de ça, il existait un système de quota ethnique appliquée dans le temps dans la sélection de ceux devraient accéder à l'enseignement secondaire ou à l'université. Cela limitait l'accès à l'éducation pour certaines sections de la population.

Aussitôt entré dans l'office, le gouvernement d'unité et de la réconciliation nationale, a immédiatement institué le système de mérite dans le système éducatif et a mis en place des mesures de résolution du problème de l'incapacité de la main d'œuvre.

Le gouvernement de l'unité nationale vise la création d'une ressource humaine productive hautement qualifiée, chargée de conduire le Rwanda vers l'industrialisation et le développement dans les années à venir.

Source: <http://www.gov.rw>, accessed 24/09/2004

2. Analyse de la situation au Rwanda de la fin des années 80 à 1994 par des Chercheurs Européens

I. Pierre Erny, Rwanda 1994, L'Harmattan, Paris, 1994.

A. A l'intérieur du Pays :

B. 1° Le peuple mécontent (p.80)

« Une sorte d'affairisme effréné se développait dans les meilleurs dirigeants. La population a vu d'un mauvais œil l'accaparement des terres par des Privilégiés du régime et la constitution d'importants domaines pastoraux comparables à ceux des grands Tutsi d'autrefois. Avec l'effondrement général des cours des principaux produits d'exportation, café et thé, réduisant de 40 % les ressources de l'Etat... et un régionalisme en sens inverse de celui de KAYIBANDA se mit en place. Des disparités sociales criantes apparurent et s'étalèrent ouvertement. Des successions de pluies diluviennes et de sécheresse firent réapparaître en quelques régions.... La famine ».

2° Dissension entre les Hutu du Nord et Sud (p.87)

« En septembre 1990, quatre Journalistes du vieux KINYAMATEKA, dont le directeur l'Abbé SIBOMANA, avaient connu un procès retentissant pour avoir cherché à discréditer les autorités en dénonçant un certain nombre d'injustices, de détournements de fonds, d'irrégularités et de violation des droits de l'homme.

... Chiffres à l'appui, les auteurs avaient montré que les rwandais du Nord étaient nettement favorisés dans l'accès aux études secondaires et supérieures ainsi qu'aux postes de sociétés parastatals...

Lors des interrogatoires, le responsable du service des renseignements aurait menacé l'Abbé SIBOMANA en disant : « oublies tu que tu es originaire de GITARAMA et que les gens de cette préfecture sont les ennemis numéro un de la deuxième République ? Si tu continues à ébranler les assises de ce régime par tes écrits, nous te ferons subir le même sort (la mort) qu'aux autorités de la première République. Nous en avons tous les moyens matériels et techniques (Dialogue 143) ».

3° Détérioration des conditions de sécurité et des droits de l'Homme. (P.96-97)

« Des personnalités Hutues étaient visées au même titre que des Tutsi. Les arrestations et les emprisonnements arbitraires se multiplièrent pour contacts avec des opposants extérieurs ou articles dans la presse accusant les milieux officiels de corruption, de violence policière ou de discrimination (plus de 8000 cas furent reconnus officiellement entre Octobre 1990 et février 1991, sans compte les autres) ; des Journalistes étaient poursuivis ; des procès suspects étaient engagés ; la torture devenait pratique courante ; les assassinats politiques se multipliaient l'armée se mit à proférer ouvertement des menaces ...

4° Génocide à l'essai (p.97)

Plus grave encore : alors que rien ne laissait prévoir sur le terrain une dégradation des relations entre Tutsi et Hutus et une flambée des tensions, de troubles et d'affrontement "ethniques", il en éclata de très sérieux.

- à Kibirira, dans le Nord-ouest, en Octobre 1990
- dans la région occupé par les Bagogwe, un sous-groupe pastoral Tutsi dans le Nord, avec sans doute plus d'un millier de victimes en Janvier 1991,
- à Kanzenze, près de Kigali en Octobre 1991
- En Mars 1992 au Bugesera, à Nyamata et Ruhuha
- à Kibuye.

... Cinq cents fusils d'assaut furent distribués aux autorités communales, et des hordes que l'on qualifia "d'escadrons de la mort" se mirent à sillonner et à ratisser le pays à la recherche des Tutsi, volant le bétail, détruisant maisons et récolte... On parlait aussi de sinistres " Réseaux Zéro" .

B. A l'extérieur : La question du retour des réfugiés

« Chez les exilés, une des revendications les plus fortes était de pouvoir rentrer au pays, exigence légitime,

... Les extrémistes Hutus étaient tous contre ce retour, par principe. Quand au gouvernement de Kigali, il s'est toujours montré réticent, là aussi sans doute, comme pour les quotas, par crainte d'être un jour débordé. On fit donc valoir, d'un point de vue purement technocratique qui ne prenait pas assez en compte les problèmes humains et les réactions de l'opinion internationale, que le pays était déjà gravement surpeuplé, qu'il ne disposait plus de terres à attribuer et qu'il était donc utopique d'envisager un tel retour.

... Comme le dit H. Rossel, ces déclarations et ces attitudes constituaient une erreur psychologique grave, car si on refuse à des réfugiés toute possibilité de retour au pays, on les accule pratiquement au désespoir et on suscite en eux un désir de vengeance".

II. Claudine Vidal, Sociologie des passions Karthala, Paris, 1991

" Séparation des ethnies "

"Comment , à quelles conditions, les divisions ethniques deviennent – elles la raison d’être d’affrontements meurtriers" ? (P.19).

" Quand les discours ethniques assument des identités "nationales", ils ont des modalités d’existence bien différentes selon les clivages sociaux propres aux ensembles nationaux. "(p.20)

" L’appel aux imageries historiques fut particulièrement intense au Rwanda. Ces imageries voulaient expliquer la séparation en entités ethniques adverses d’ensemble que ne différençaient ni la langue, ni la localisation géographique, ni la religion, ni la culture traditionnelle. Mais cette élaboration historique de l’ethnicité ne s’est pas réalisée, tout d’un coup, elle a aussi une histoire qui commença dès les premières années de la colonisation, si bien que des acteurs sociaux très divers se relayèrent et contribuèrent à protéger dans le passé des figures ethniques qui n’existaient qu’au présent.

De telles rétrospectives, d’abord pratiquées par les Européens, furent reprises par des Rwandais, enseignées, relatées, intériorisées, jusqu’à constituer un corps de croyances, qui non seulement assignaient un destin historique aux formes immédiatement coloniales de l’inégalité sociale mais fondaient en nature l’accès privilégié à des styles de vie européenisés. Lorsque éclatèrent les premiers conflits ouverts (en 1959), les antagonismes se cristallisèrent en haines totales et même en racismes ethniques". (p.21)

III. A. Des Forges, Aucun témoin... citant J.P. chrétien etAl., les médias du génocide,

En affirmant que les Tutsi préparaient le Génocide des Hutu, plusieurs publications semblaient avoir suivi de près la tactique de propagande de "l’accusation en miroir" . Plusieurs journaux attribuèrent aux Tutsi, des mots que des Hutu utiliseraient finalement eux-mêmes pour appeler au génocide des Tutsi. C’est ainsi qu’en Septembre 1991, *La médaille Nyiramacibiri déclara* que les Tutsi voulaient "nettoyer le Rwanda [...] en jetant les Hutu dans la Nyabarongo [rivière]" , une phrase qui

allait devenir célèbre un an plus tard quand Mugesera parlerait de jeter les Tutsi dans la rivière. Kangura attribuera aux soldats de FPR capturés par les forces gouvernementales, l'explication selon laquelle ils "étaient venu pour nettoyer le pays de la saleté de Hutu [...]"³⁹. Pendant le génocide, les Hutu parlèrent souvent de nettoyer leurs communautés de la saleté des Tutsi. En Avril 1992, le journal Jyambere accusa les partis d'opposition de distribuer des armes à leurs jeunes membres, révélant exactement par ces « accusations en miroir » ce que les forces du président Habyarimana étaient alors en train de réaliser.⁴⁰.

IV. Bernard Lugan, Histoire du Rwanda, 1997. pp.516-517

1°) Réflexions sur le Génocide

« Par-delà le nombre de victimes, entre 500.000 et un million de morts sur une population d'environ huit millions d'habitants à la veille des massacres, les tueries rwandaises ont revêtu la forme d'un véritable populicide lorsque les victimes furent des modérés ou des libéraux Hutu, tués pour leurs idées politiques, et d'un génocide quand il s'agit de morts Tutsi, pour leur appartenance « ethnico raciale ». Ces événements peuvent être divisés en trois grandes catégories.

1. Les assassinats politiques

Des listes avaient été constituées de personnalités à battre, Hutu et Tutsi. Il s'agissait pour le courant extrémiste Hutu d'éliminer dans le temps le plus court un maximum de politiciens appartenant à l'opposition. Il s'agissait d'ailleurs en grande majorité de Hutu et en minorité de Tutsi. Miliciens et membres de la garde présidentielle étaient en possession de listes et c'est systématiquement et non au hasard qu'ils se lancèrent dans leur campagne d'extermination.

Cette opération avait été préparée, planifiée et organisée de longue date. La mort du président fut le prétexte de son déclenchement. Elle débutait dans les heures qui suivirent l'annonce de son décès, comme si les donneurs d'ordre s'y attendaient. Comment s'ils l'avaient préparée.

- Certains massacres de Tutsi débutèrent dans les heures ou les jours qui suivirent l'annonce de la mort du président Habyarimana mais la phase la plus importante du génocide se déroula une fois la classe politique Hutu physiquement éliminée. Comment si pour ceux qui avaient planifié les meurtres, l'élimination de toute la population Tutsi du Rwanda –action de combat « ethnico raciale » -était moins « urgente » et prioritaire que celle des cadres Hutu de l'opposition. Puis quand les

tueurs décidèrent de s'attaquer aux Tutsi, ils le firent systématiquement. Point n'était besoin de listes puisque tous les Tutsi devaient être mis à mort. (CHRETIEN ET AL. (1995) : pp.160, 1976).

- Le génocide silencieux fut probablement celui qui provoqua le plus de victimes. Il se

déroula dans les campagnes, partout où vivaient des Tutsi qui furent assassinés par leurs voisins. Ce fut un mouvement de folie dans lequel trempèrent des dizaines de milliers de paysans Hutu. Dans cette campagne « d'éradication » des Tutsi, « le génie assassin » de ceux qui avaient déclenché le génocide fut de faire participer l'ensemble de la population aux mis à mort. Désormais, l'union des Hutu avait été scellée dans le commun sacrifice qu'ils avaient donné à la « bantuité »
CHRETIEN ET AL. (1995) :255).

Un nouveau pacte social, une nouvelle union avait été vivifiée dans le sang et les hurlements des victimes expiatoires. Un peuple était devenu fou, échappant à tous les repères moraux ou religieux, accomplissant son « devoir » génocidaire avec l'application obstinée que mettent ces frustes paysans à tout ce qu'ils entreprennent ».

2. L'Eglise Catholique et le Génocide

« Avant le génocide de 1994, le clergé catholique était composé de 9 évêques et de 6 prêtres, dont 250 étrangers (Français, Belges, Canadiens, Polonais, Italiens, Espagnols, Hollandais, etc.).

Durant le génocide 100 à 120 Prêtres Rwandais au moins ont été massacrés. Il s'agit essentiellement de Tutsi. Un sixième de clergé a donc été physiquement éliminé. Rapporté au pourcentage Prêtres nationaux, c'est le tiers du clergé qui a été massacré.

Le 3 Juin 1994, à Kabyayi, lieu historique du catholicisme rwandais et d'où partit l'inspiration de la révolution Hutu de 1959, trois évêques furent assassinés par des soldats Tutsi. Deux de ces évêques étaient étroitement liés au régime Habyarimana Mg Vince Nsengiyumva était un archevêque ethniquement engagé. Agé de 58ans, Hutu du Nord, sa nomination en 1976 fut très politique. Durant 10 années, de 1975 à 1985, il fit partie du comité central du MRND, le parti unique. Farouche partisan du général Habyarimana, il était haï des Tutsi qui l'accusaient d'avoir « couvert » par son silence les massacres de leurs frères.

Mgr Thaddée Nsengiyumva, sans parenté avec son archevêque, était depuis 1989, le successeur de Mgr Perraudin à la tête l'évêché de Kabgayi. Président de la conférence épiscopale du Rwanda, il avait, dans sa lettre pastorale d'Avril 1994, clairement soutenu le président Habyarimana encore en vie. Pour les Tutsi, l'évêque de Kabgayi avait donc clairement engagé l'Eglise catholique dans le champ de leurs oppresseurs ».

(LUGAN B., 1997 : 511).

E. Autres Thèmes Indispensables

1. Les crises économique, sociale, culturelle et politiques
2. Le problème des réfugiés
3. L'attaque d'octobre 1990 par le FPR
4. La création du gouvernement rwandais (emprisonnement des complices : « Ibyitso » et de la communauté internationale
5. La naissance de l'opposition et le retour au multipartisme
6. Extension de la guerre et le problème des déplacés de guerre
7. Les différentes négociations avant les Accords d'Arusha (Nsele, Gbadolité)
8. L'instabilité politique : les différents gouvernements de transition
9. Tensions politiques, insécurité intérieure et massacres, préludes au génocide : Bigogwe, Kinigi, Murambi, Bugesra, etc.
10. Le rôle des médias (journaux, radio) dans les violences et l'appel aux massacres
11. Le rôle des Eglises
12. Les négociations et les accords d'Arusha
13. Le rôle de l'Afrique et de la communauté internationale dans les négociations d'Arusha
14. Les blocages des Accords d'Arusha et rôle de la MINAR I
15. La chute de l'avion présidentiel et le déclenchement du génocide
16. Chronologie du génocide

F. Les Leçons

1. Fiche de préparation de la leçon n°1

Détails administratifs

Nom de l'école : LNDC

Nom de l'enseignant : MATABARO Jean Berchmans

Branche : Histoire du Rwanda

**Sujet du jour : La discrimination ethnique et régionale dans l'enseignement
secondaire**

Classe : 1^{er} TC.

Date : 06/06/2005

Objectif :

Au terme de cette leçon, les élèves seront capables de :

- Savoir les problèmes de discrimination régionale et ethnique dans l'enseignement (inégalité des chances entre les citoyens d'un même pays)
- Savoir la politique actuelle de l'éducation

Elaboration de la matière en étapes	Durée	Activités l'enseignant	Activités l'apprenant	Auxiliaires : Matériel didactique & références
<p>1^{ère} étape A. Introduction : Lecture du texte « l'injustice inconsidérable ».</p> <p>Questions de compréhension qui nous aident à aborder le sujet du jour</p>		<p>Quels sont les personnages de ce texte ?</p> <p>Lequel choisiriez - vous d'être et lequel ne choisiriez-vous pas d'être ? Pourquoi ?</p>	<p>Les personnages sont : Nyirahirwa, le père de Nyirahirwa, Madame Buntu et Monsieur X. Je choisirais d'être Madame Buntu parce qu'elle est juste ; je ne choisirais pas d'être Monsieur parce qu'il est injuste.</p>	<p>- Craies - Tableau - Frottoir</p>

<p>B. Motivation & Annonce du sujet : 2^{ème} étape</p> <p>Synthèse partielle : Je pose de petites questions qui aident les enfants à mieux comprendre la situation d'avant le Génocide</p>		<p>Suivant le texte, quelles étaient les conditions d'entrer à l'école publique dans le temps?</p> <p>Quelles sont les conséquences de cette discrimination</p> <p>- Quelle était la région qui était favorisée et celle qui était défavorisée ? - Pourquoi ? - Quelles étaient les conséquences de ce favoritisme ?</p>	<p>Avant le génocide, l'accès à l'enseignement secondaire des enfants de certaines régions ne tenait pas compte de leur capacité intellectuelle.</p> <p>Cette discrimination avait pour résultats : - la pauvreté intellectuelle des habitants des régions défavorisées. - La pauvreté matérielle (argent, biens,) La région du NORD du pays était plus favorisée (Gisenyi & Ruhengeri) parce que c'était une région natale des hauts fonctionnaires du pays.</p> <p>Le reste du pays n'était pas considéré parce qu'on n'y trouvait pas les hautes autorités dans l'administration. Comme conséquence, le</p>	<p>Référence :</p> <p>- KINYAMATEKA N° 1538 p.5</p> <p>- KINYAMATEKA N° 1372 p.5</p> <p>- KINYAMATEKA N° 1369 p.5</p>
--	--	--	---	--

			pays connaissait une pauvreté intellectuelle et matérielle.	
<p>3^{ème} étape Tentative de réforme Je pose des questions qui nous aident à aborder le sujet.</p>		<p>- Avez-vous entendu parler de la guerre d'octobre 1990 - Elle opposait qui et qui ? - Quelles étaient les causes de cette guerre ? - Qui était le président de la République à ce moment-là ?</p> <p>- Avez-vous entendu parler des partis politiques qui sont nés dans le pays ? - lesquels ? - Pourquoi sont-ils nés ? - Quelles sont les conséquences de ces partis.</p> <p>- Qui a été le premier Ministre de ce Gouvernement ? et qui était chargé du ministère de l'éducation ?</p>	<p>La guerre d'octobre 1990 opposait le FPR et le Gouvernement Rwandais ; c'est HABYARIMANA Juvénal qui dirigeait le Pays. Les causes de cette guerre étaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La violation des droits de l'homme dans le pays. - L'existence du parti unique dans le pays. - Le réfugiés rwandais qui n'avaient pas droit de rentrer dans leur pays natal. <p>Dans le pays sont nés des partis comme le MDR, PSD, le PL, le PCD, ... ces partis sont nés à cause de la pression que l'opinion internationale mettait sur le président HABYARIMANA</p> <ul style="list-style-type: none"> - La naissance des partis a provoqué la formation du gouvernement à base élargi (de plusieurs partis) - Le premier Ministre était NSENGIYAREMYE Dismas (M.D.R.) et le Ministre de l'éducation appelé alors le MINEPRISEC fut confié à Madame UWIRINGIYIMANA Agathe. <p>Qui ! A la fin de</p>	

		<p>Le Gouvernement à base élargie a-t-il changé quelque chose à l'éducation ?</p> <p>Quel était l'objectif du Ministre de l'éducation d'alors ?</p> <p>Cet objectif, a-t-il été atteint ? Pourquoi ?</p>	<p>l'examen National de 1992, Madame le Ministre de l'éducation n'a pas suivi ce que l'on avait appelé l'équilibre régional et ethnique puisque les écoles des régions défavorisées avaient été négligées (manque de matériel didactique, manque d'enseignants qualifiés, ...), elle a jugé bon de faire monter les élèves de ces régions avec un pourcentage de points inférieur à celui des régions favorisées . C'était améliorer les conditions d'enseignement pour pouvoir uniformiser les conditions d'accès à l'enseignement secondaire.</p> <p>Cet objectif n'a pas été atteint à cause du Génocide qui a eu lieu dans notre pays en 1994.</p>	
<p>4^{ème} étape Je pose des questions qui nous aident à aborder la politique actuelle de l'éducation</p>		<p>- Actuellement quelles sont les conditions exigées pour entrer en 1^{ère} année T.C. dans des écoles publiques ?</p> <p>Quelles est la politique actuelle de l'éducation ?</p>	<p>Il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir fait l'examen national à la fin du cycle primaire - Avoir les points convenus selon les places disponibles dans les écoles publiques. <p>Le gouvernement actuel s'est donné comme objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eduquer tous les citoyens y compris les 	

			adultes analphabètes - Bannir dans l'enseignement toute sorte de discrimination. - Donner à tous les citoyens les mêmes chances de réussite scolaire et professionnelle.	
--	--	--	--	--

<p>5^{ème} étape C. Conclusion :</p> <p>Evaluation et résumé <u>Evaluation :</u></p>		<p>- Peut-on dire qu'avant le génocide l'éducation était pour tous ? Expliquez</p> <p>- Avant 1994, l'objectif d'uniformiser les conditions d'accès à l'enseignement secondaire n'a pas été atteint. Pourquoi ?</p>	<p>Avant le génocide, l'éducation n'était pas pour tous parce que :</p> <p>- Tous les citoyens n'étaient pas éduqués - Il y avait la discrimination régionale et ethnique. - Les citoyens n'avaient pas les même chances. L'objectif a échoué à cause du génocide de 1994</p>	
--	--	---	---	--

3. Fiche de préparation de la leçon n° 2

Thème : L'enseignement et l'idéologie du génocide

S/Thème : Les écoles et l'idéologie du génocide

Leçon : La discrimination ethnique et régionale dans l'enseignement supérieur

Classe : III^e Année du secondaire

Timing : 50 minutes

I. Raisons d'avoir choisi le sujet de cette leçon.

1. Montrer comment les Rwandais ont été divisés
2. Montrer comment un groupe de Rwandais a monopolisé le savoir pour monopoliser les richesses (emploi) et le pouvoir.
3. Montrer le rôle de la discrimination dans le génocide et les massacres politiques

En bref, montrer la réalité discriminatoire de l'époque et faire prendre consciences de ses méfaits en vue de la combattre.

II. Objectif de la leçon

A la fin de la leçon , les élèves seront capables de décrire la politique de discrimination ethnique et régionale et ses conséquences négatives dans le but d'éradiquer à jamais toute idéologie divisionniste.

VI. 4. Liste d'autres leçons proposées

1. Le soutien de l'Eglise catholique au régime de la II^e République
2. Le soutien de la communauté internationale (les institutions de Bretton Woods et les Etats) : aides au régime de la II^e République
3. Le problème des réfugiés et ses conséquences.
4. Le Front Patriotique Rwandais : origines, organisation et objectifs
5. Le rôle de la presse dans la discrimination ethnique et régionale.
6. Le retour au multipartisme : motivations et revendications
7. La crise économique et sociale
8. Les problèmes des déplacés de la guerre
9. La réaction de la communauté internationale face au génocide.
10. Le rôle des partis politiques dans le génocide.

CONCLUSION

L'innovation méthodologique proposée par cette étude à savoir impliquer l'apprenant dans les sources et les matériaux de documentation et d'interprétation pour obtenir sa participation dans l'interprétation pour obtenir sa participation dans l'interprétation la plus objective possible des faits n'est pas sans exigences au préalable mais elle présente l'avantage énorme d'être démocratique en laissant à l'apprenant la franche latitude de faire des choix et de prendre des décisions concertées.

La 1^{ère} des exigences consiste à rendre disponible les sources et le matériel didactique relatif au thème à l'étude. Nous y sommes parvenu mais avec beaucoup de difficultés : nos écoles secondaires n'ont pas de manuel scolaires dans toutes les disciplines et leurs bibliothèques sont peu actualisées.

La 2^{ème} des exigences a consisté à indiquer à l'apprenant les pistes de travail qu'il explore librement avant d'avoir les commentaires et les mises au point historiques du professeur. Cette exigence a été largement explorée mais elle demande une longue expérience et une « certaine » maturité que nos apprenants doivent acquérir le plus vite possible. Il a été constaté que l'étendue de la « matière vue » est plutôt infime.

La 3^{ème} des exigences c'est le caractère interactif du réseau des contacts entre l'enseignant et l'apprenant qui doit entièrement être participatif mais certaines habitudes résistent encore au changement.